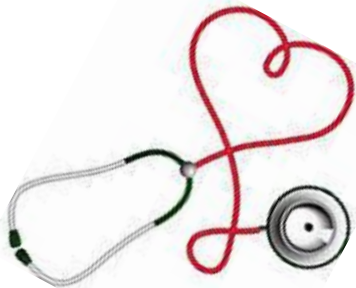




Programme de
**SOINS INFIRMIERS AUXILIAIRES
(SIAX)**



Guide du programme

2026 - 2028

Table des matières

Bienvenue.....	4
Philosophie du programme.....	5
Objectifs du programme.....	6
Critères d'admission à la profession (CAP) d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario selon l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO).....	7
Les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario.....	11
Résultats d'apprentissage en formation professionnelle (RAFP)	12
Résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité (RARE).....	13
Programme d'étude.....	14
Description des cours.....	16
Barème d'évaluation.....	20
Exigences particulières.....	21
Offre active des services de santé en français.....	23
Particularités du programme.....	24
Les exigences des milieux cliniques.....	32
Politique relative aux uniformes.....	43
Politique pour rapports de blessures en stage clinique.....	44
Politique pour rapports de blessures sur les lieux du Collège Boréal.....	44
Politique lors d'incidents ou d'erreurs dans l'administration des médicaments.....	44
Évaluations des composantes pratiques cliniques.....	45
Guide Boréal (Politique concernant la tricherie / malhonnêteté intellectuelle).....	48

Annexe A : Formulaire d’immunisations et documents obligatoires pour la clinique	49
Annexe AA : Procédure pour télécharger vos documents de stages et accéder Verified une plateforme de Synergy Gateway.....	58
Annexe B : Formulaire d’incidence et/ou d’erreur de médicament du programme SIAX.....	60
Annexe C : Formulaire d’incident en stage	63
Annexe D : Offre active des services de santé en français.....	64
Annexe E : Entente d’articulation Thomson Rivers University.....	65
Annexe F : Conditions d’admission du programme de Soins infirmiers auxiliaires.....	66
Annexe G : Compétence linguistique en anglais.....	66
Annexe H : Règlements à suivre lors d’examen.....	67

À NOTER

Veillez noter que ce Guide du programme demeure en effet pour la cohorte qui débute le programme en automne 2026 et le complète au printemps 2028. C’est-à-dire que ce guide suit un cheminement académique normal jusqu’à 2028. Si votre cheminement académique change et que vous ne suivez plus la même cohorte, ce sera le Guide du programme de la cohorte courante qui primera.

Bienvenue !

L'équipe de *l'École des sciences de la santé* du Collège Boréal
a le plaisir de vous accueillir au programme de
Soins infirmiers auxiliaires (SIAX).

*Nous vous souhaitons du succès
lors de vos études!*

Le programme de la formation des futures infirmières auxiliaires autorisées (IAA) est d'une durée de quatre étapes. En anglais, on désigne les IAA comme *RPN* pour « *Registered Practical Nurse.* »

Description

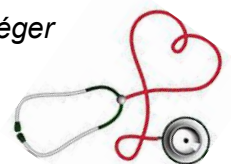
Le programme de Soins infirmiers auxiliaires permet à l'étudiante d'obtenir la formation nécessaire pour prodiguer les soins infirmiers auprès d'une clientèle variée, changeante et multiculturelle. L'accent est mis sur la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé soit d'un individu, d'une famille, d'un groupe ou d'une communauté.

Les cours fondés sur le concept de « **Caring** » peuvent comprendre les composantes : la partie théorique, la pratique en laboratoire et la pratique en milieu clinique.

Le programme rencontre toutes les exigences du ministère des Collèges et Universités et de la Formation professionnelle et de l'Ordre des infirmières et des infirmiers de l'Ontario (OIIO) pour les programmes de formation pour infirmières auxiliaires. Pour vous informer sur le statut de l'approbation du programme au Collège Boréal, veuillez-vous référer au site web de l'OIIO : <http://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/programmes-approuves-de-formation-dinfirmiere/programmes-detudes-pour-ia/> ou du Collège Boréal <https://www.collegeboreal.ca/programmes/sante-alimentation-medecine/siax-soins-infirmiers-auxiliaires>.

Suite à la remise du diplôme collégial, les candidates sont prêtes à passer l'examen d'admission à la pratique de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

N.B. Dans le présent document, le générique féminin est utilisé uniquement pour alléger le texte.



PHILOSOPHIE DU PROGRAMME DES SOINS INFIRMIERS AUXILIAIRES

Le programme offert au Collège Boréal répond aux besoins de santé de la communauté ontarienne en général et de la communauté franco-ontarienne.

La définition de la santé inclut des composantes physique, psychologique, intellectuelle, sociale et spirituelle. L'individu, en interaction avec son environnement, est influencé par un milieu en perpétuelle transformation. Cette relation dynamique entre l'individu et l'environnement influe sur le niveau de santé de celui-ci.

L'infirmière auxiliaire collabore avec les membres de l'équipe interprofessionnelle. Elle applique ses connaissances, ses habiletés et son jugement infirmier aux soins qu'elle prodigue à des individus dont les résultats escomptés sont prévisibles.

L'infirmière auxiliaire a la responsabilité de voir à la promotion de la santé, de prévenir la maladie et d'aider l'individu à maintenir ou à retrouver sa santé. Le rôle primaire des soins infirmiers est d'aider à développer l'indépendance de l'individu et de le responsabiliser afin qu'il maintienne une santé optimale. Le bénéficiaire des soins comprend le client ainsi que sa famille et la communauté. L'infirmière auxiliaire voit au confort et à la dignité de l'individu et de sa famille, même lorsqu'il est atteint d'une maladie terminale.

L'étudiante examine l'art infirmier et les concepts du **caring** de Watson qui sont mis en évidence dans sa pratique infirmière. L'étudiante est une adulte qui est responsable de ses actions et de son propre progrès au cours du programme. En collaboration avec les professeures et ses collègues elle participe à des activités d'apprentissage. La professeure gère le milieu d'apprentissage et encourage la progression de l'étudiante vers son autonomie dans l'exercice des soins infirmiers. L'étudiante est évaluée de façon continue afin de permettre l'amélioration de son rendement. La responsabilisation de l'étudiante est un élément clé à son apprentissage. De plus, le succès de l'étudiante dépend d'une progression dans l'atteinte fiable et cohérente de l'ensemble des objectifs d'apprentissage et d'un développement continu de sa **pensée critique**.



OBJECTIFS DU PROGRAMME

Élaborés par l'équipe de professeures en soins infirmiers.

Suite à la réussite du programme de Soins infirmiers auxiliaires, la diplômée est en mesure :

1. de promouvoir la santé et de prévenir la maladie dans tous les aspects de son travail professionnel;
2. d'œuvrer auprès des individus, des familles et des groupes au sein des communautés comme membre de l'équipe interdisciplinaire;
3. d'utiliser ses connaissances et ses compétences dans les diverses institutions de soins;
4. d'utiliser efficacement la démarche en soins infirmiers dans l'exercice de la profession infirmière;
5. d'utiliser de façon appropriée les ressources disponibles pour aider les clients à atteindre leurs objectifs de santé;
6. d'être compétente en ce qui a trait aux habiletés que l'infirmière auxiliaire débutante doit posséder;
7. d'agir de façon éthique et conformément aux normes déontologiques établies par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO);
8. de continuer son développement professionnel;
9. d'être responsable de ses actes;
10. d'appliquer le savoir, le savoir-faire et le savoir être;
11. d'écrire avec succès l'examen d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire de l'OIIO.



Critères d'admission à la profession (CAP) pour les infirmières auxiliaires selon l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO)

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) prend diverses mesures pour s'assurer que les IA et IAA prodiguent des soins compétents et conformes aux normes de sécurité et de déontologie : il établit des normes d'exercice, il fixe les critères d'admission à la profession en Ontario, il administre un Programme d'assurance de la qualité (PAQ) et il veille au respect des normes et de la conduite professionnelle de ses membres.

Les Critères d'admission à la profession (CAP) sont élaborés par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). Ils énumèrent 79 compétences (connaissances, habiletés, attitudes) qu'une infirmière auxiliaire débutante doit posséder afin de pouvoir pratiquer de façon compétente, sécuritaire et éthique. Le programme SIA du Collège Boréal est basé sur tous ces critères, ce qui vous permettra de pratiquer votre profession avec confiance, une fois le programme terminé. L'intégration de ces CAPs dans le programme au Collège Boréal est évaluée régulièrement par l'OIIO. Lors de la dernière évaluation de l'OIIO, le programme de SIA au Collège Boréal a reçu une approbation de la Catégorie 1, c'est-à-dire, la catégorie la plus élevée possible.

Récupéré du site web

http://www.cno.org/globalassets/docs/reg/51042_entrypracrpm-2020.pdf

CRITÈRES D'ADMISSION À LA PROFESSION POUR LES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES (CAP)

L'infirmière auxiliaire autorisée: (mise à jour avril 2019)

n° 1	Rend compte de ses propres décisions et actions et en assume la responsabilité.
n° 2	Exerce de manière autonome dans le champ d'exercice prévu par la loi.
n° 3	Manifeste une conscience de soi et sait quand demander de l'aide et des conseils.
n° 4	Se conforme aux exigences réglementaires des lois de la province ou du territoire.
n° 5	Exerce dans les limites de son propre niveau de compétence.
n° 6	Amorce, maintient et met fin à la relation thérapeutique.
n° 7	Prodigue des soins au client sans porter de jugement.
n° 8	Adapte son exercice en fonction des croyances spirituelles et des pratiques culturelles des clients.
n° 9	Aide les clients dans leur prise de décisions éclairées au sujet de leurs soins de santé, et respecte leurs décisions.
n° 10	A recours à l'autoréflexion et à l'apprentissage continu pour maintenir et rehausser sa compétence.
n° 11	Intègre des données probantes pertinentes à son exercice.
n° 12	Collabore à l'analyse, à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des pratiques et des politiques.
n° 13	Intègre des principes et des activités d'amélioration continue de la qualité dans sa prestation de soins.
n° 14	Manifeste une présence professionnelle et fait preuve d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes ses interactions.
n° 15	Démontre une aptitude à exercer la profession.
n° 16	Tient ses connaissances à jour sur les tendances et les problèmes qui touchent le client, l'IAA, l'équipe soignante et la prestation des services de santé.
n° 17	Reconnaît les comportements inappropriés et les incidents de faute professionnelle et intervient en conséquence.
n° 18	Reconnaît et signale les incidents évités de justesse, les erreurs et les événements indésirables commis par elle ou par d'autres, et intervient en conséquence.
n° 19	Fait la distinction entre les mandats des organismes de réglementation, des associations professionnelles et des syndicats.
n° 20	Établit et maintien des limites professionnelles appropriées.
n° 21	Prend des mesures pour réduire au minimum les effets des valeurs et des postulats personnels sur les interactions et les décisions.
n° 22	Manifeste son respect pour les valeurs, les opinions, les besoins et les croyances d'autrui.
n° 23	Applique des cadres et un raisonnement éthique pour discerner les situations marquées par des conflits, des dilemmes ou une détresse morale et éthique et pour intervenir en conséquence.
n° 24	Acquiert des connaissances et répond aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ¹ .
n° 25	Préserve la dignité des clients dans tous les contextes personnels et professionnels.
n° 26	Défend un accès, un traitement et une affectation de ressources équitables, particulièrement pour les clients et les populations vulnérables et divers.
n° 27	Défend les intérêts des patients, surtout lorsqu'ils sont incapables de les défendre eux-mêmes.
n° 28	Se conforme à l'obligation de prodiguer des soins.
n° 29	Exerce conformément à la législation, aux normes d'exercice, à la déontologie et aux

	politiques de l'organisation.
n° 30	Exerce conformément à la législation pertinente en matière d'obligation de rendre compte.
n° 31	Reconnaît les ordres, les actes ou les décisions discutables d'autres personnes, les signale et intervient en conséquence.
n° 32	Respecte l'obligation de signalement.
n° 33	Protège les droits des clients en protégeant la confidentialité de leurs renseignements et leur vie privée, quel que soit le contexte personnel ou professionnel.
n° 34	Satisfait au droit des clients à l'information sur les soins de santé conformément à la législation pertinente sur la protection de la vie privée.
n° 35	Consigne les informations conformément à la législation en vigueur, aux normes d'exercice, à la déontologie et aux politiques de l'organisation.
n° 36	Obtient un consentement éclairé pour favoriser la prise de décision éclairée du client.
n° 37	Effectue des évaluations complètes de la santé des clients de tous les âges.
n° 38	Choisit et utilise les technologies de l'information et des communications (TIC) dans la prestation de soins aux clients.
n° 39	Recherche les données cliniques pertinentes et y donne suite.
n° 40	Adopte un exercice éclairé par des données probantes en prenant en compte une variété de sources d'information pertinentes.
n° 41	Comprend les constatations de l'évaluation, y donne suite et en fait rapport.
n° 42	Formule des décisions cliniques conformes aux besoins et aux priorités du client.
n° 43	Formule un diagnostic infirmier.
n° 44	Élabore un plan de soins avec le client, l'équipe soignante et d'autres.
n° 45	Effectue des interventions infirmières conformément aux constatations de l'évaluation, aux préférences du client et aux résultats désirés.
n° 46	Réagit face à l'état de santé des clients, en organisant les priorités concurrentes en mesures appropriées.
n° 47	Évalue la littératie, les connaissances et les capacités des clients en matière de santé.
n° 48	Évalue, planifie et applique le processus d'enseignement et d'apprentissage.
n° 49	Fournit de l'information et un accès aux ressources pour faciliter l'éducation en matière de santé.
n° 50	Évalue l'efficacité de l'éducation en matière de santé.
n° 51	Applique les principes de sécurité du client.
n° 52	Travaille à l'amélioration de la qualité et à la gestion des risques pour promouvoir un milieu de travail de qualité.
n° 53	Évalue l'efficacité des interventions infirmières en comparant les résultats réels aux résultats attendus.
n° 54	Examine et révisé le plan de soins et communique en conséquence.
n° 55	Évalue les répercussions de ses propres décisions.
n° 56	A recours à la réflexion critique, à l'analyse critique et au jugement clinique pour sa prise de décisions.
n° 57	Fait preuve de jugement professionnel dans son utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) et des médias sociaux.
n° 58	Reconnaît les pratiques à risque élevé et y intègre des stratégies d'atténuation qui favorisent la sécurité des soins.
n° 59	Applique des stratégies efficaces pour prévenir, désamorcer et gérer le comportement perturbateur, agressif ou violent.
n° 60	Reconnaît les situations où l'état d'un client se détériore et intervient immédiatement.
n° 61	Manifeste des connaissances en théorie infirmière, pharmacologie, sciences de la santé, sciences humaines et déontologie.

n° 62	Applique ses connaissances en pharmacologie et les principes de l'administration sécuritaire des médicaments.
n° 63	Incite les clients à identifier leurs besoins, leurs forces, leurs capacités et leurs objectifs en matière de santé.
n° 64	Communique en collaboration avec le client et l'équipe soignante.
n° 65	Fournit des informations essentielles au client et à l'équipe soignante.
n° 66	Favorise des interactions interpersonnelles efficaces.
n° 67	Applique des stratégies de résolution des conflits pour favoriser des relations saines et des résultats optimaux pour les clients.
n° 68	Articule son rôle autour du champ d'exercice défini par la loi, ses propres compétences et le milieu dans lequel les soins sont prodigués, notamment les politiques de l'employeur.
n° 69	Détermine son propre rôle professionnel et interprofessionnel au sein de l'équipe en prenant en considération les rôles, les responsabilités et le champ d'exercice des autres.
n° 70	Préconise un recours aux connaissances sur la santé et aux pratiques de guérison autochtones en collaboration avec le client.
n° 71	Offre un leadership, une direction et une surveillance aux travailleurs de la santé non réglementés et à d'autres.
n° 72	Participe aux mesures de préparation en cas d'urgence et à la gestion des catastrophes.
n° 73	Participe à la création et au maintien d'un milieu de travail de qualité qui est sain, respectueux et psychologiquement sécuritaire.
n° 74	Favorise un environnement qui encourage les questions et l'échange d'informations.
n° 75	Amorce et favorise des relations de mentorat.
n° 76	Applique les principes de la dynamique d'équipe et des processus de groupe dans la collaboration en équipe interprofessionnelle.
n° 77	Applique un leadership formel et informel à son exercice.
n° 78	Organise la charge de travail, affecte et coordonne les soins infirmiers, établit les priorités et fait preuve d'efficacité dans la gestion du temps.
n° 79	Prépare le client et collabore avec l'équipe soignante dans la transition et le transfert des soins.

Tiré du site web : http://www.cno.org/globalassets/docs/reg/51042_entrypracrpn-2020.pdf

Les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario

Partout en Ontario, les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent une vaste gamme de programmes d'études postsecondaires visant à permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences du niveau de débutant nécessaires pour occuper un emploi dans divers champs professionnels. Ces programmes doivent être de grande qualité, et ils doivent correspondre aux besoins des employeurs et des étudiantes et étudiants. Il faut que les personnes diplômées des collèges aient à la fois les compétences professionnelles essentielles pour décrocher un emploi dans leur champ d'études et les connaissances théoriques et pratiques générales qui leur donneront la souplesse nécessaire pour continuer d'apprendre et de s'adapter pendant toute leur vie professionnelle.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités supervise l'élaboration et la révision des normes pour chaque programme d'études en vue de déterminer clairement les compétences et les connaissances essentielles que doivent acquérir les personnes diplômées de ce programme. Les collèges doivent veiller à ce que la prestation de leurs programmes respecte ces normes, et ils doivent aider les étudiantes et étudiants à atteindre les résultats essentiels.

Les employeurs, l'industrie, les associations professionnelles et les personnes diplômées des programmes qui travaillent dans le domaine concerné participent aux processus d'élaboration et de révision des normes, comme le font les représentants des collèges. Les étudiantes et étudiants sont ainsi assurés de bénéficier de programmes pertinents aux besoins des employeurs et d'acquérir pendant leurs études les compétences appropriées.

<https://www.ontario.ca/page/ministry-colleges-universities>

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (RAFP)

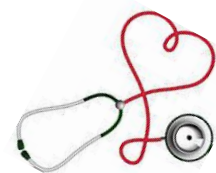
La personne diplômée aura démontré de façon fiable son habileté à :

1. utiliser la communication thérapeutique lors des interactions avec les clients et les membres de l'équipe soignante;
2. évaluer les clients à toutes les étapes de leur vie d'une manière systématique et holistique;
3. planifier des soins infirmiers sécuritaires et compétents en se fondant sur une analyse approfondie des données disponibles et des directives concernant l'exercice fondée sur des preuves;
4. sélectionner et effectuer des interventions infirmières visant à favoriser la santé et le bien-être, prévenir la maladie et les blessures, préserver et rétablir la santé, favoriser la réadaptation et offrir des soins palliatifs, en collaboration avec le client et, s'il y a lieu, avec l'équipe soignante*, tout en faisant appel à son jugement clinique;
5. évaluer les résultats découlant de toutes les interventions au moment de l'interaction entre l'infirmière ou l'infirmier et le client et modifier le plan de soins au besoin;
6. se montrer juste et équitable envers les clients et les membres de l'équipe soignante;
7. s'adapter à divers milieux de soins de santé, en utilisant différentes compétences en leadership et différents styles de leadership adaptés au milieu de travail;
8. participé à la création d'un environnement de travail sain et sécuritaire dans divers milieux de soins de santé;
9. exercer une profession autoréglementée d'une manière professionnelle et éthique, tout en se conformant aux lois pertinentes et aux normes, tant de l'organisme professionnel que du milieu de travail afin de fournir des soins sécuritaires et compétents aux clients.

Normes pour le programme : Soins infirmiers auxiliaires. Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Mise à jour - décembre 2012.

Récupéré du site web:

<https://files.ontario.ca/mcu-practical-nursing-2012-51407-fr-2022-03-31.pdf>



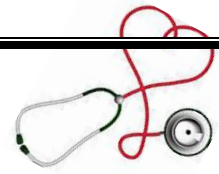
RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE RELATIFS À L'EMPLOYABILITÉ (RARE)

La diplômée aura démontré de façon fiable sa capacité à :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais;
4. exécuter des opérations mathématiques avec précision;
5. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
6. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;
7. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie de l'information appropriée;
8. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;
9. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
10. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
11. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique;
12. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
13. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

Récupéré du site web :

<https://www.ontario.ca/fr/page/resultats-dapprentissage-relatifs-lemployabilite#:~:text=Le%20dipl%C3%B4me%20a%20d%C3%A9montr%C3%A9%20de,%C3%A0%20assurer%20une%20communication%20efficace>



PROGRAMME D'ÉTUDE

Côte du cours	Note de passage	Cours préalable(s)	Cours associé(s)
Étape 1			
BIO1016 Anatomie et physiologie I	B- (70%)	Aucun	Aucun
ENG1008 Preparatory English for Professional Communication	C- (60%)	Aucun	Aucun
FRA1005 Français I	C- (50%)	Aucun	Aucun
PSY1001 Développement de la personne	C- (60%)	Aucun	Aucun
SIA1000 Pratiques infirmières I	B- (70%)	Aucun	BIO1026 SIA1002 SIA1001 SIA1015 PSY1001
SIA1001 Croissance professionnelle I	B- (70%)	Aucun	BIO1026 SIA1002 SIA1000 SIA1015 PSY1001
SIA1002 Soins infirmiers I	B- (70%)	Aucun	BIO1026 SIA1000 SIA1001 SIA1015 PSY1001
SIA1015 Mathématiques pour les soins infirmiers I	A-(80%)	Aucun	BIO1026 SIA1002 SIA1001 SIA1000
Formation générale cours au choix à l'étape 1 ou 2			
Étape 2			
BIO1013 Anatomie et physiologie II	B- (70%)	BIO 1026	Aucun
ENG 1011 Professional Communication in English	C- (60%)	ENG 1010	Aucun
SIA1003 Évaluation de l'état de santé	B- (70%)	SIA1000 SIA1001 SIA1002 BIO1026 SIA1015 PSY1001	BIO1027 SIA1017 SIA1018 SIA 1029
SIA1017 Pratiques infirmières II	B- (70%)	SIA1000 SIA1001 SIA1002 BIO1026 SIA 1015 PSY1001	BIO1027 SIA1003 SIA1018 SIA 1029

SIA1018 Soins infirmiers II	B- (70%)	SIA1000 SIA1001 SIA1002 BIO1026 SIA1015 PSY1001	BIO1027 SIA1017 SIA1003 SIA 1029
SIA 1029 Communication et relation thérapeutique	B- (70%)	SIA1000 SIA1001 SIA1002 BIO1026 PSY1001 SIA 1015	BIO1027 SIA1003 SIA1017 SIA1018
Formation générale cours au choix à l'étape 1 ou 2			
Étape 3			
BIO 1017 Physiopathologie I	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1 et 2 sauf la formation générale	SIA1008 SIA1025 SIA1016 SIA1030 SIA1020
SIA 1008 Pratiques infirmières III	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1 et 2 sauf la formation générale	BIO1017 SIA1025 SIA1016 SIA1030 SIA1020
SIA 1025 Soins infirmiers III	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1 et 2 sauf la formation générale	BIO1017 SIA1008 SIA1016 SIA1030 SIA1020
SIA 1016 Mathématiques pour les soins infirmiers II	A- (80%)	Tous les cours de l'étape 1 et 2 sauf la formation générale	BIO1017 SIA1008 SIA1025 SIA1030 SIA1020
SIA 1030 Pharmacologie	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1 et 2 sauf la formation générale	BIO1017 SIA1008 SIA1025 SIA1016 SIA1020
SIA 1020 Croissance professionnelle II	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1 et 2 sauf la formation générale	BIO1017 SIA1008 SIA1025 SIA1016 SIA1030
Étape 4 10 semaines suivies par un stage préceptorat de 8 semaines			
BIO 1029 Physiopathologie II	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1, 2, 3 sauf la formation générale	SIA1027 SIA1022 SIA1028
SIA 1027 Pratiques infirmières IV	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1, 2, 3 sauf la formation générale	BIO1029 SIA1022 SIA1028
SIA 1022 Soins infirmiers IV	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1, 2, 3 sauf la formation générale	BIO1029 SIA1027 SIA1028

SIA 1028 Intégration des concepts	B- (70%)	Tous les cours de l'étape 1, 2, 3 et 4 sauf la formation générale	BIO1029 SIA1022 SIA1027 SIA1023
SIA 1023 Pratiques infirmières V	B- (70%)	Tous les cours du programme SAUF SIA1024	SIA1028
SIA 1024 Pratiques infirmières VI	B- (70%)	Tous les cours du programme	

DESCRIPTION DES COURS

Plan de cours :

L'étudiante est responsable de lire et de se familiariser avec les plans de cours. Le plan de cours sur lequel la professeure et les étudiantes se basent ultimement est le plan de cours qui est affiché sur Brightspace ou D2L par la professeure et qui est présenté par la professeure en classe.



SIA1000 ~ Pratiques infirmières I

Ce cours permet à l'étudiante ou l'étudiant d'appliquer à différents milieux en soins infirmiers, les notions et les connaissances acquises en classe. On met l'accent sur la promotion de la santé auprès des personnes en santé à différents stades du cycle de la vie. L'étudiante ou l'étudiant travaille auprès des personnes de groupes d'âge choisis par la simulation, les travaux pratiques en laboratoire et dans les organismes communautaires. Le cours comprend les modules suivants: la partie théorique, la pratique en laboratoire et la pratique clinique.

SIA1001 ~ Croissance professionnelle I

Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant explore les styles personnels d'apprentissage lui donnant la base à partir desquels elle ou il peut développer les compétences, les stratégies et les ressources qui rehausseront son succès. L'étudiante ou l'étudiant acquiert les connaissances nécessaires pour retrouver et comprendre la base des rapports de recherche et pour intégrer les résultats des recherches en soins infirmiers à leur exercice. La notion de « caring » est abordée. Elle ou il est initié aux normes d'exercice de la profession infirmière. Le journal de bord est utilisé pour rehausser sa compréhension de situations présentées à travers l'exercice réfléchi.

SIA1002 ~ Soins infirmiers I

Ce cours initie l'étudiante ou l'étudiant aux cadres théoriques et conceptuels de la santé et des modes de vie sains. Elle ou il examine les concepts de la promotion et protection de la santé, de la prévention de la maladie et met l'emphase sur les indicateurs physiologiques, psychosociaux et spirituels de la santé. Elle ou il explore l'impact des déterminants de la santé et la théorie du changement sur les styles de vie sains au cours des différents stades de la vie.

SIA1003 ~ Évaluation de l'état de santé

Ce cours permet l'évaluation de l'état de santé de l'individu de divers âges. L'étudiante ou l'étudiant utilise les techniques d'entrevue et les techniques d'évaluation physique afin de mieux déterminer les besoins des clients.

SIA1015 ~ Mathématiques pour les soins infirmiers I

L'étudiante ou l'étudiant va revoir les concepts de base en mathématique et ceux reliés aux calculs de médicaments sous forme orale. Ce cours permettra de maîtriser avec précision et exactitude le calcul de médicaments qui servira à l'administration de médicaments dans son rôle d'étudiante ou d'étudiant en soins infirmiers. Les notions suivantes seront vues, par exemple: les nombres décimaux, les fractions, le système international d'unités, la lecture d'étiquettes, les abréviations de base couramment utilisée en pharmacologie.

SIA1017 ~ Pratiques infirmières II

Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant approfondit les concepts de promotion et de maintien de la santé, et acquiert des compétences de base dans la prestation des soins. Elle ou lui travaille avec des personnes de groupes d'âge choisis. Le cours comprend les modules suivants : l'apprentissage indépendant, la pratique en laboratoire et la pratique en milieu clinique dans les hôpitaux.

SIA 1018 ~ Soins infirmiers II

Ce cours mettra l'emphase sur la promotion de la santé et les stratégies de protection de la santé pour certains individus au cours de leur vie. Ces concepts seront étudiés en les appliquant aux individus, familles, groupes et communautés.

SIA 1029 ~Communication et relation thérapeutique

La communication et la relation thérapeutique sont la pierre angulaire de la profession infirmière. Dans ce cours, l'étudiante pourra acquérir des connaissances, des attitudes et des habiletés de communication. L'étudiante apprendra comment établir et cultiver la relation thérapeutique et explorera les concepts de confiance, de respect, d'empathie et de bienveillance (caring) tout en comprenant et en respectant le pouvoir qu'elle détient au sein de cette relation.

BIO 1017 ~ Physiopathologie I

Ce cours permettra à l'étudiant(e) d'avoir une compréhension générale de la structure et du fonctionnement du corps humain lors de maladies aiguës. L'étudiant(e) va examiner les changements du corps humain et décrire les mécanismes d'adaptation variés utilisés par le corps pour rétablir l'homéostasie. Les principes de base de la microbiologie seront aussi présentés dans le cadre de ce cours.

BIO 1029 ~ Physiopathologie II

Ce cours permettra à l'étudiant(e) d'avoir une compréhension générale du fonctionnement du corps humain lors de maladies chroniques. L'étudiant(e) va examiner les changements du corps humain et décrire les mécanismes d'adaptation variés utilisés par le corps pour rétablir l'homéostasie. Les principes de base de la microbiologie seront aussi abordés dans le cadre de ce cours.

SIA1030 ~ Pharmacologie

Ce cours présente des concepts fondamentaux en pharmacologie. L'approche de l'étude des médicaments est centrée sur les classifications de médicaments utilisées pour les diverses atteintes des systèmes du corps humain. Pour chacune des classifications, les rôles et les responsabilités de l'infirmière auxiliaire sont discutés concernant la préparation et l'administration des médicaments. L'étudiante ou l'étudiant effectuera des calculs posologiques médicamenteuse en utilisant des formules appropriées.

SIA1020 ~ Croissance professionnelle II

Dans ce cours, on prépare l'étudiante ou l'étudiant à entrer dans le monde du travail à travers l'exploration de divers concepts comme le leadership, la résolution de conflit, la plaidoirie en faveur des clients et le développement d'habiletés pour la recherche d'emploi. L'accent sera mis sur les rôles de leadership et de gestionnaire de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire en tant qu'agente de changement et sur le dossier professionnel et l'assurance de qualité de l'OIIO.

SIA1025 ~ Soins infirmiers III

Ce cours permettra à l'étudiante ou l'étudiant de développer une approche holistique des soins infirmiers. On mettra l'accent sur des stratégies en utilisant la pensée critique alors que l'étudiante ou l'étudiant explorera les soins à donner aux personnes et aux familles qui éprouvent des problèmes aigus de santé ou qui y sont prédisposés dans diverses situations de la vie.

SIA1016 ~ Mathématiques pour les soins infirmiers II

Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant va approfondir les concepts concernant le calcul des médicaments à être administrés sous forme orale et sous forme liquide. Ce cours permettra de maîtriser avec précision et exactitude le calcul de médicaments qui servira à l'administration de médicaments dans son rôle d'étudiante ou d'étudiant en soins infirmiers. Les notions suivantes seront vues, par exemple: la lecture de seringues, les calculs de liquides pour injection, les calculs pour la thérapie intraveineuse, les abréviations couramment utilisés en pharmacologie.

SIA1008 ~ Pratiques infirmières III

Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant examine le rôle de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire qui prodigue des soins à des individus ayant des problèmes de santé aigus. On utilise la pensée critique afin de planifier et d'exécuter des soins holistiques. Les expériences se font en laboratoire et dans différentes unités médicales et chirurgicales. Le cours comprend les modules suivants : l'apprentissage indépendant, la pratique en laboratoire et la pratique en milieu clinique dans diverses unités de soins aigus.

SIA1027 ~ Pratiques infirmières IV

Dans ce cours, l'étudiante ou l'étudiant va examiner le rôle de l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire lorsqu'elle ou il prodigue des soins à des individus ayant des problèmes de santé aigus. Elle ou il va utiliser la pensée critique afin de planifier et d'exécuter des soins holistiques. Les expériences se feront en laboratoire et sur différentes unités médicales et psychiatriques. Le cours comprend les 3 modules suivants: l'apprentissage indépendant, la pratique en laboratoire et la pratique en milieu clinique dans diverses unités de soins aigus.

SIA1022 ~ Soins infirmiers IV

Ce cours permet de poursuivre l'exploration de l'approche holistique en soins infirmiers. Une variété de méthodes d'apprentissage sont utilisées en insistant sur la pensée critique afin que l'étudiante ou l'étudiant se familiarise avec les soins à donner aux personnes et aux familles ayant des problèmes de santé chroniques ou étant prédisposées à des maladies nécessitant des soins de réadaptation, des soins de rétablissement ou de soins palliatifs. Ces mêmes principes seront étudiés pour les soins à donner aux personnes ayant des problèmes de santé mentale.

SIA1028 ~ Intégration des concepts

Ce cours constitue une revue compréhensive de toute la matière théorique des cours de spécialisation des étapes 1 à 4 en plus des normes de la profession infirmière, et ce, afin de faciliter et d'appuyer la préparation à l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). Une variété de méthodes d'apprentissage est utilisée en insistant sur la pensée critique afin de permettre à l'étudiant ou l'étudiante d'intégrer tous les concepts appris.

SIA1023 ~ Pratiques infirmières V

Ce stage clinique permet à l'étudiante ou l'étudiant d'intégrer les concepts appris en soins infirmiers auxiliaires auprès d'une clientèle choisie, en partenariat avec l'étudiante ou l'étudiant et la préceptrice. L'autonomie graduelle est encouragée afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de fonctionner progressivement au niveau d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire débutant. La pensée critique, les aptitudes et l'exercice réfléchi sont développés tout au long du stage. Les expériences se feront sur différentes unités de soins aigus ou de soins à long terme.

SIA1024 ~ Pratiques infirmières VI

Ce stage clinique permet à l'étudiante ou l'étudiant d'intégrer les concepts appris en soins infirmiers auxiliaires auprès d'une clientèle choisie, en partenariat avec l'étudiante ou l'étudiant et la préceptrice. L'autonomie graduelle est encouragée afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant de fonctionner progressivement au niveau d'une infirmière ou d'un infirmier auxiliaire débutant. La pensée critique, les aptitudes et l'exercice réfléchi sont développés tout au long du stage. Les expériences se feront sur différentes unités de soins aigus ou de soins à long terme.

BARÈME D'ÉVALUATION

La note de passage des cours de SIA, BIO1016, BIO 1013, BIO 1017 et BIO 1029 est 70 % à l'exception des 2 cours de mathématique pour lesquels la note de passage est 80 %. Pour les autres cours (ex. : Français, Psychologie) référez-vous aux plans de cours pour en connaître la note de passage.

Note	Valeur numérique	Note	Valeur numérique
A⁺	90 – 100	C⁺	67 - 69
A	85 – 89	C	63 - 66
A⁻	80 – 84	C⁻	60 - 62
B⁺	77 – 79	D	50 - 59
B	73 – 76	EC	0-49
B⁻	70 – 72		

Note	Valeur numérique	Note
Cours de pratiques infirmières (composante laboratoire et clinique)	70-100	CR

ÉVALUATION DES COMPOSANTES : Théoriques

La composante théorique est évaluée de diverses façons: par exemple par des épreuves du genre "choix multiples," "réponses courtes", « multi sélectes » "réponses à développement" et « remplir les tirets » ainsi que par des scénarios, des travaux écrits et des présentations orales.

ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES : Clinique

Les composantes pratiques sont évaluées en fonction des compétences démontrées en stage pratique. Les observations de la professeure ou de la préceptrice, l'application de la démarche en soins infirmiers, la qualité des travaux écrits et la réussite des épreuves contribuent à la note. La capacité de suivre les directives, de se comporter de façon professionnelle et de donner les soins sécuritaires et compétents de plus en plus indépendamment est aussi évaluée.

ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES : Laboratoire

Les composantes pratiques sont aussi évaluées en fonction des compétences démontrées en laboratoire. La pratique en laboratoire des techniques enseignées dans le programme est obligatoire dans le cadre des cours de Pratiques Infirmières. Il est important de consulter le plan de cours afin de connaître les modalités. Consulter le « Manuel de laboratoire : Règlements et procédures en laboratoire » pour les particularités.

EXIGENCES PARTICULIÈRES de l'École des sciences de la santé

La santé et la sécurité du public sont des aspects importants pour l'ensemble des programmes de la santé. Ceux-ci exigent que les diplômées et diplômés de nos programmes possèdent non seulement les compétences professionnelles propres à leur champ d'expertise, mais également des compétences personnelles faisant d'elles et d'eux des personnes responsables et de confiance. Le développement de ces compétences s'acquiert en mettant en pratique des attitudes et des comportements individuels rigoureux.

GUIDE BORÉAL

L'étudiante ou l'étudiant est responsable de lire et de se familiariser avec les politiques énumérées dans le Guide Boréal.

ABSENTÉISME

- **La présence en classe est obligatoire** afin d'assurer l'atteinte de tous les objectifs d'apprentissage et de la réussite du cours. Les échanges et les discussions de groupe qui ont lieu lors des cours et des laboratoires font partie intégrante de l'apprentissage de l'étudiante et de l'étudiant.
- **En cas d'absence motivée, l'étudiante ou l'étudiant est responsable de (d'):**
 - **communiquer avec la professeure ou le professeur avant le cours** selon les coordonnées indiquées dans le plan de cours.
 - **consulter son plan de cours** afin de vérifier les activités d'apprentissage et la matière enseignée lors de son absence
 - **de s'associer à l'avance avec une autre étudiante ou un autre étudiant, ou de s'informer auprès de ses collègues de classe** afin d'obtenir plus d'information concernant la matière enseignée et le matériel distribué durant la période d'absence
 - **arriver prête ou prêt pour la prochaine classe en ayant complété tous les travaux, exercices ou lectures, etc. assignés ou manqués lors de son absence**

- **Absence lors d'une activité d'évaluation (et demande de reprise)**

Il est de la responsabilité de la personne étudiante de suivre les étapes ci-dessous si elle souhaite faire demande de reprendre l'activité d'évaluation.

- En cas d'absence à une activité d'évaluation, la personne étudiante doit :
 - ♦ avertir la professeure ou le professeur AVANT le début du cours;
 - ♦ dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la première journée d'absence, envoyé à son professeur de cours par courriel ou présenter une pièce justifiant son absence (ex : billet médical ou preuve de funérailles);
 - ♦ dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant son retour à ses cours, communiquer par écrit avec le personnel enseignant pour demander une nouvelle date d'évaluation;
 - ♦ la date de reprise sera fixée dans un délai de sept (7) jours ouvrables suivant l'approbation de la demande.

Important :

- Si ces étapes et délais ne sont pas respectés, l'épreuve ne pourra pas être reprise et **une note de zéro (0) sera attribuée.**
- La personne étudiante obtiendra le privilège de réaliser l'activité d'évaluation manquée **uniquement dans les situations jugées acceptables par la professeure ou le professeur.** Ce privilège ne sera accordé en aucun autre cas.
- **En cas d'absence répétée, motivée ou non-motivée,** l'étudiante ou l'étudiant recevra un avis d'absence :
 - ♦ Absence à **10 %** des heures totales d'un cours :
 - 1) l'étudiante ou l'étudiant recevra une notification d'absentéisme écrite. L'avis sera versé à son dossier académique
 - ♦ Absence de **20 %** ou plus des heures totales d'un cours :
 - 2) l'étudiante ou l'étudiant recevra une 2e et dernière notification écrite. Elle ou il risque d'échouer le cours et l'avis sera versé à son dossier académique

PONCTUALITÉ

Les heures de cours doivent être respectées. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de consulter son horaire de cours et de se présenter à l'heure prévue. **En cas de retard non justifié au préalable auprès de la professeure ou du professeur,** l'étudiante ou l'étudiant se fera interdire l'accès à la salle de classe.

RESPECT DES ÉCHÉANCIERS

En cas de non-respect d'un échéancier, la note 0 sera attribuée à l'étudiante ou l'étudiant. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de (d') :

- consulter son plan de cours afin d'identifier les dates de remises des travaux
- obtenir l'approbation au préalable de la professeure ou du professeur pour remettre un travail à une date ultérieure

TRAVAUX

L'étudiante ou l'étudiant est responsable de :

- remettre ses travaux à la professeure ou au professeur selon les consignes établies pour chaque cours par la professeure ou le professeur. Les travaux remis par

l'entremise d'une tierce personne ne seront pas acceptés, à moins qu'une entente ait préalablement été prise avec la professeure ou le professeur à cet effet

- remettre une copie dactylographiée et imprimée de chacun de ses travaux, à moins qu'une entente ait préalablement été prise avec la professeure ou le professeur à cet effet
- conserver une copie des travaux qu'elle ou qu'il remet à la professeure ou au professeur
- pouvoir en fournir une copie en tout temps, sur demande

INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Le Guide Boréal prévoit des sanctions concernant les situations de malhonnêteté intellectuelle. L'étudiante ou l'étudiant est fortement encouragé de se familiariser avec la notion de malhonnêteté intellectuelle afin de ne pas se retrouver en situation d'infraction qui pourrait gravement nuire à la bonne réussite de ses études.

QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La qualité de la langue française est prise en considération dans toutes les activités d'évaluation formative ou sommative. De ce fait, l'étudiante ou l'étudiant pourra recevoir une réduction de la note finale d'un travail quelconque qui est attribuable à la qualité de la langue. Il en va de même pour tout travail qui doit être remis en anglais. Veuillez-vous référer aux grilles d'évaluations fournies par votre professeure ou professeur.

UTILISATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Seule l'utilisation d'un ordinateur est autorisée en salle de classe en fonction des besoins du cours. Ces besoins sont déterminés par la professeure ou le professeur. Une étudiante ou un étudiant qui ne respecte pas cette consigne :

- sera retirée ou retiré de la salle de classe;
- recevra un avis disciplinaire qui sera également déposé à son dossier;
- devra rencontrer la doyenne ou le doyen afin d'obtenir l'approbation de réintégrer la salle de classe.

OFFRE ACTIVE DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS

Le Collège Boréal est le premier représentant du secteur de l'éducation officiellement désigné par le gouvernement de l'Ontario en vertu de la Loi sur les services en français. Cette désignation en plus d'être unique et prestigieuse, implique des responsabilités culturelles et linguistiques au niveau de la formation des futurs professionnels de la santé dont, la conscientisation à l'offre active des services de santé en français. Comme futurs professionnels de la santé francophones vous serez appelés à être des leaders dans votre domaine.

Votre programme d'étude reflète l'engagement de vos professeurs à assurer une formation axée sur l'offre active des services de santé en français. Par conséquent, vous suivrez des formations et vous aurez à compléter des travaux reliés à l'offre active des services de santé en français tout au long de votre programme.

Nous vous remercions de prendre à cœur cet engagement. (voir Annexe D)

PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

Partie A

RÉUSSITE SCOLAIRE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET REMÉDIATION :

En cas de difficulté, comportements perturbateurs ou de risque d'échec, il se peut que le personnel du programme SIA développe un contrat d'apprentissage/probation pour l'étudiante qui comprend un plan de remédiation. Le contrat et la remédiation ont pour but d'appuyer l'étudiante en mobilisant des ressources, de remédier à la difficulté et de maximiser les chances du succès. Il incombe à l'étudiante de prendre responsabilité de sa part de la remédiation.

PROCÉDURES LORS DES ÉPREUVES :

Afin d'assurer un environnement équitable, calme et propice à la concentration pour tous, certaines règles doivent être respectées lors de quiz, épreuves/tests, examen écrit, examen pratique. Consulter l'annexe H pour les règlements lors d'examen.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner des sanctions conformément au Guide boréal section 6.27 Intégrité intellectuelle.

Le personnel du programme SIAX respecte rigoureusement la politique en matière d'intégrité intellectuelle. Il incombe à la personne étudiante de consulter et de comprendre le contenu de la politique pour les sanctions et conséquences.

Les travaux académiques, les réponses aux questions d'épreuve, les tests doivent être rédigés en français. Les réponses ou travaux dans d'autres langues ne seront pas acceptés.

ÉCHEC D'UN COURS :

Lors d'un échec d'un cours, l'étudiant sera remis un contrat probatoire qui stipule entre autres que le cours ne peut être repris qu'une fois seulement. Si le même cours n'est pas réussi deux fois, l'étudiante sera retirée du programme.

DURÉE DU PROGRAMME :

Tandis que la durée du programme est normalement 2 ans, l'étudiante doit le compléter sur une **période maximale** de 4 ans.

***** Après un échec en stage à la mi-étape un retrait n'est pas permis *****

Partie B

ABSENCES DE DURÉE COURTE OU PROLONGÉE

Si l'étudiante doit quitter le programme de Soins infirmiers auxiliaires pour une courte période de temps, elle doit communiquer avec la coordonnatrice ou personne-ressource dans les campus afin de faciliter le retour aux études.

L'étudiante qui revient au programme après une absence d'une durée d'un an ou plus devra possiblement répéter des cours.

Suite à une absence en clinique (cours Pratiques) d'une étape ou plus, l'étudiante signera un contrat probatoire qui stipule la condition de remédiation qu'elle doit suivre une formation supplémentaire (12 heures en laboratoire) lui permettant de revoir et de pratiquer des techniques pertinentes. Ceci augmentera les chances de succès dans les cours subséquents Pratiques infirmières.

L'étudiante qui se retire d'un cours ou de la clinique à cause de maladie doit remettre une preuve médicale indiquant qu'elle est capable de retourner aux études sans restriction par la suite.

La règle générale est que lors de retour d'une absence clinique une note de médecin ou une preuve appropriée est requise afin de démontrer que l'absence est motivée. Veuillez noter que la prise de vacances durant l'année scolaire est fortement découragée et met la réussite au programme à risque. Cette absence est considérée comme étant non motivée. Si les vacances sont nécessaires pour raison exceptionnelle, il faut consulter la coordinatrice dès le début de l'année.

Lors d'absence d'une professeure clinique, les heures cliniques seront à refaire si le temps et les circonstances le permettent et à aucun frais à l'étudiante. Les heures reprises peuvent avoir lieu à un temps autre que les journées cliniques régulières (par exemple, différent quart de travail ou jour de la semaine).

Partie C

POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION D'UN APPAREIL ÉLECTRONIQUE

L'étudiante doit respecter les règlements suivants :

1. Aucune photo ou vidéo n'est permise en classe, en laboratoire et/ou en clinique.
2. Aucun affichage d'énoncés, de vidéos ou de photos prises en classe, en laboratoire et/ou en clinique n'est permis sur les sites de réseautage sociaux (social networking) tels que Snapchat, Facebook, Twitter, Instagram, etc.
3. Ne pas insérer dans l'appareil électronique ni dans les communications électroniques, des informations confidentielles qui peuvent servir à identifier les clients. Toujours songer à la protection des renseignements personnels et à la confidentialité.
4. Ne pas partager des mots de passe, ne pas laisser les écrans ouverts et ne jamais consulter les dossiers des clients autres que les siens.
5. L'appareil doit être fermé/éteint pendant les heures de cours, en laboratoire à moins d'avis contraire de la professeure.
6. L'appareil ne doit pas être sur sa personne pendant la clinique.

Si ces règlements ne sont pas respectés, l'étudiante sera demandée de quitter la classe, le laboratoire ou le milieu de stage. L'étudiante sera à risque d'être expulsée du programme.

Partie D

COURS : SIA 1028 INTÉGRATION DES CONCEPTS PRÉPARATION À L'EXAMEN COMPRÉHENSIF DU COLLÈGE ET À L'EXAMEN DE L'OIIO (EAIAC) (Regulatory Exam – Practical Nurse (REx-PN))

Les professeurs du programme tiennent à cœur ta réussite de l'étudiante au programme et à l'examen de l'OIIO ** donc des activités d'apprentissages formatives et sommatives sont intégrées au sein du programme de SIA. Un examen compréhensif, composé de questions du genre choix multiples, multi sélectes, remplir les tirets et autres, sera administré à la fin de chaque année du programme en préparation à l'examen de l'OIIO**.

L'examen compréhensif diagnostique de la première année comprend toute la matière de la première année et sera formatif (donc aucune note ne lui sera accordé).

L'examen compréhensif de la deuxième année est donné dans le contexte du cours SIA 1028 Intégration des concepts et comprend toute la matière de la première et de la deuxième année. Veuillez noter que la note de passage du cours SIA 1028, c'est-à-dire l'examen compréhensif est de 70%. La réussite du cours est essentielle afin de continuer dans le programme. Lors d'échec, l'étudiante doit refaire le cours SIA 1028 Intégration des concepts avec succès et ensuite passer au cours SIA 1024 Pratiques infirmières VI. Dans le cas d'échec, l'examen compréhensif ne sera pas revu dans son entité, mais l'étudiante recevra un sommaire des thèmes à revoir.

Si une étudiante échoue un des cours suivants BIO 1029, SIA 1027 et SIA 1022, l'étudiante ne peut pas suivre les cours SIA 1023 et SIA 1024 et ne peut donc pas atteindre les objectifs d'apprentissages du cours SIA 1028 Intégration des concepts. L'étudiante doit alors se retirer du cours SIA 1028 Intégration des concepts.

Si l'étudiante échoue le cours SIA 1023, l'étudiante doit se retirer du cours SIA 1028 Intégration des concepts.

Il est à noter que le nouvel examen d'autorisation de l'OIIO (REx-PN) est entré en vigueur le 4 janvier 2022. Il s'agit d'un examen adaptatif informatisé.

Consulter le site web de l'OIIO pour les informations les plus à jour :

[https://cno.org/inscrivez-vous-aupres-de-lordre/examens/examen-rpn/faq-rexpn#:~:text=Une%20foire%20aux%20questions%20\(FAQ,en%20anglais%20et%20en%20fran%C3%A7ais.](https://cno.org/inscrivez-vous-aupres-de-lordre/examens/examen-rpn/faq-rexpn#:~:text=Une%20foire%20aux%20questions%20(FAQ,en%20anglais%20et%20en%20fran%C3%A7ais.)

Partie E

POLITIQUE CONCERNANT LES MATHÉMATIQUES

L'étudiante doit utiliser correctement les formules de mathématiques pour résoudre des problèmes tels que les calculs de dose de médicaments.

- La sécurité des clients doit être maintenue en tout temps conformément aux attentes de l'OIIO lors de l'administration des médicaments.
- L'étudiante peut s'attendre que la mathématique soit une partie intégrante des cours théoriques, des laboratoires, des activités de simulation et en stages cliniques. La mathématique est un élément critique pour le programme de Soins infirmiers auxiliaires.
- Bien que la calculatrice soit permise, nous encourageons fortement les étudiantes de pratiquer leurs mathématiques sans calculatrice. Le calcul mental et la mémorisation des tables de multiplication aident à la rapidité des soins et aussi à vérifier l'exactitude du calcul.
- Les étudiantes qui éprouvent des difficultés devront se rendre aux Services d'appui à l'apprentissage (SAA) pour obtenir l'aide d'un tuteur, car la maîtrise des notions de mathématique est essentielle à la réussite. Ceci permettra d'éviter les erreurs de calcul et les erreurs lors de l'administration des médicaments.
- Le cours SIA1015 Mathématiques pour les soins infirmiers I est un cours préalable /pré requis pour pouvoir continuer à l'étape II. Le cours SIA1016 Mathématiques pour les soins infirmiers II est un cours préalable / pré requis pour pouvoir continuer à l'étape IV. La note minimale de 80 % est un des éléments critiques dans ces deux cours pour la réussite du programme en soins infirmiers.

Partie F

LES ACTIVITÉS DE SIMULATION

Des activités d'apprentissage formatives et sommatives en simulation sont intégrées aux cours du programme. La simulation permet le développement de la réflexion critique et le jugement clinique. Cette activité obligatoire prépare l'étudiante aux réalités cliniques.

Chaque 2 ans, il y aura une activité d'apprentissage **OBLIGATOIRE** qui va simuler une situation d'urgence imprévue. Cette activité interprofessionnelle comprendra les étudiantes des cours SIA 1017 Pratiques infirmières II et SIA 1023 Pratiques infirmières V. L'exercice sera suivi d'une réflexion personnelle.

Partie G

TRAVAUX

La professeure se réserve le droit de refuser un travail:

- qui n'est pas fait à l'ordinateur (à moins d'avis contraire de la professeure);
- qui ne respecte pas les règles de grammaire, d'orthographe et de structure de phrases (syntaxe);
- qui est malpropre;

- qui ne suit pas le format requis ou le format APA;
- qui ne respecte pas les échéanciers;
- qui est sujet de malhonnêteté intellectuelle (voir le Guide Boréal).

Le travail doit être identifié, les pages numérotées et reliées au moyen d'une agrafe, à moins d'avis contraire.

Référez-vous à la section « Respect des échéanciers » à la page 22.

Partie H

RÉFÉRENCES SELON LE STYLE DU AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION (APA)

- Toute citation directe de moins de 40 mots, tirée d'un texte ou d'un site web doit être écrite entre « guillemets » dans le travail et être suivie de la référence. Il s'agit d'inscrire le nom de famille de l'auteur, la date de publication ainsi que la page où se situe le texte et de l'insérer entre parenthèses après la citation.
 - *Exemple d'une citation directe tirée d'un texte:*
 - « L'asthme est une affection inflammatoire chronique des voies respiratoires. » (Harding et al., 2024, p. 336).
- Toute idée tirée d'un texte ou d'un site web qui est paraphrasée dans le travail doit être suivie d'une référence. Il s'agit d'inscrire le nom de famille de l'auteur et la date de publication.
 - *Exemple d'une idée paraphrasée d'un texte:*
 - La présence de sibilances est un symptôme de l'asthme. (Harding et al., 2024).
- Une citation de plus de 40 mots est séparée du texte par une indentation et écrite à doubles interlignes et il ne faut pas mettre de guillemets. Le point final de la citation se situe avant la référence entre parenthèses.
- Exemple d'une citation tirée d'un texte :
 - « le premier symptôme de la phlébite est ordinairement une douleur ou une crampe au mollet » (Brunner & Suddarth, 2011, p. 306)
- La liste de références doit suivre le mode APA (voir la page web de la Bibliothèque Centre de ressources Alphonse-Desjardins). Celle-ci établit une liste des livres, des articles et du site web utilisés dans le texte. La liste de références est disposée en ordre alphabétique et figure sur une nouvelle page à la fin du travail.
- Pour plus d'informations au sujet de la rédaction des travaux en mode APA, consultez le site suivant :
 - <https://www.scribbr.com/wp-content/uploads/2020/09/Manuel-sur-les-normes-APA-7e-Scribbr.pdf>
- Si l'étudiante a de la difficulté avec les travaux, elle doit:
 1. Prendre rendez-vous auprès de la professeure
 2. Demander de l'aide aux Services d'appui à l'apprentissage- SAA
 3. Consulter la bibliothèque/ Centre de ressources

Partie I

ÉTAPE IV

L'étape IV est d'une durée de 19 ou 20 semaines (le nombre de semaines peut varier à cause de la semaine d'étude). Une semaine d'étude est prévue à la semaine 11 de l'étape.

Le déroulement de l'étape IV est comme suit :

- Les 10 premières semaines incluent des cours théoriques et pratiques
- Semaine d'étude (11^{ème} semaine)
- Stage de préceptorat (SIA 1023) d'un total de 4 semaines
- Semaine de revue intensive et examen compréhensif (SIA 1028) a lieu immédiatement après le stage de préceptorat SIA 1023.
- Stage de préceptorat (SIA 1024) d'un total de 4 semaines

Durant le cours SIA 1024, l'étudiante recevra des informations de la coordonnatrice, d'une professeure ou de la professeure-liaison sur un sondage de l'OIIO qu'elle recevra après son inscription à l'examen d'autorisation REx-PN. Le sondage se nomme « Évaluation des jeunes diplômées sur l'état de préparation des diplômées à exercer de manière sécuritaire, compétente et éthique » et aide l'OIIO à évaluer le programme au Collège Boréal.

Partie J

ÉTAPE IV Règlements pour avoir un stage préceptorat à l'extérieur de la ville

L'étudiante qui désire explorer la possibilité d'obtenir un stage clinique à l'extérieur de la ville pour le cours de SIA 1024 Pratiques infirmières VI doit suivre les règlements suivants.

- Le premier stage ou placement SIA 1023 Pratiques infirmières V aura lieu dans la ville ou dans les environs où l'étudiante est inscrite au programme.
- L'étudiante aura le privilège de compléter son deuxième stage ou placement (SIA 1024 Pratiques infirmières VI) à l'extérieur de la ville seulement si l'étudiante n'a aucun contrat d'apprentissage, ni de contrat de probation et doit avoir fait objet d'aucune mesure disciplinaire au Collège Boréal (p. ex. comportement perturbateur, malhonnêteté intellectuelle) durant les 2 ans du programme.
- L'étudiante doit avoir fait preuve de comportement exemplaire et avoir une moyenne pondérée de 75% dans les cours pratiques suivants SIA 1008, SIA 1017 et SIA 1027.
- L'équipe programme prend toutes les décisions reliées aux préceptorats et se réserve le droit d'accommoder les circonstances exceptionnelles d'une étudiante, le cas échéant.

Partie K

DOCUMENTS ET RESSOURCES DE L'OIIO

- Des documents et des ressources de l'OIIO seront abordés selon le tableau intitulé « Intégration des documents et des ressources de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) » dans la section Ressources de chaque plan de cours.
- Les références OBLIGATOIRES doivent être abordées de façon significative.
- Les références À L'APPUI doivent être abordées tout en sachant que le contenu a déjà été vu en détail ailleurs.
- Même si pas identifiés, il est attendu que les documents pertinents doivent être intégrés dans tous les cours, sections théoriques, laboratoires et stages selon les circonstances et au besoin.
- L'objectif est que les étudiantes apprennent à se fier sur l'OIIO pour trouver des réponses à leurs questions au sujet de la profession

Partie L

LIVRES OBLIGATOIRES

- Au début de chaque étape, nous invitons l'étudiante à consulter ses plans de cours pour la liste de manuels, de documents et des autres ressources obligatoires.
- Ces manuels sont en vente à la Coopérative Boréal.
- L'achat et l'utilisation des livres sont essentiels à la réussite scolaire. Les livres sur la liste de manuels obligatoires sont utilisés sur les deux ans du programme.
- La Coopérative Boréal retourne les livres non achetés à la maison d'édition dans un laps de temps, donc les livres devraient être achetés dès le début de l'étape.

Partie M

Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CAP 24 et 70)

- L'OIIO exige que les étudiantes du programme SIAX « Acquièrent des connaissances et répondent aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada » (Compétence 24) et qu'elles « Préconisent un recours aux connaissances sur la santé et aux pratiques de guérison autochtones en collaboration avec le client » (Compétence 70) (OIIO, 2019).
- Pour ces raisons, le programme SIAX intègre des activités d'apprentissages et des réflexions sur les rôles que nous jouons relativement à la réconciliation. Certaines activités sont planifiées d'avance et aussi, chaque étudiante est encouragée à participer aux occasions qui se présentent, planifiées d'avance ou non, tout au long du programme.

Partie N

PROCESSUS POUR L'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'AUTORISATION (Rex-PN)

- À l'étape IV du programme, le collège va remettre à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) la liste de nom d'étudiants éligibles pour écrire l'examen d'autorisation
- Les étudiantes recevront un courriel de l'OIIO, ils ont la responsabilité de créer un compte sur le portail en ligne. Utilisez la même épellation de votre nom et les mêmes données démographiques qui ont été remises par le collège. (<https://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/processus-en-ligne-de-demande-dinscription-aupres-de-lordre/>)
- L'étudiante est responsable de payer les frais associés à l'inscription pour écrire l'examen d'autorisation <https://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/frais-de-demande-dinscription-et-droits-dadhesion/>
- L'examen de jurisprudence doit être écrit en plus de l'examen d'autorisation
- Le processus d'inscription sera abordé en profondeur durant le cours SIA 1028 Intégration des concepts.

Partie O

ÉVALUATIONS ET TRAVAUX SOMMATIVES

Afin d'assurer la rigueur académique, l'équité entre les étudiantes et étudiants, ainsi que la conformité aux exigences du programme et aux normes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO), seuls les travaux et évaluations sommatives identifiés dans le plan de cours seront pris en compte dans l'évaluation finale du cours.

Aucun travail supplémentaire, travail boni ou activité additionnelle visant à augmenter une note finale ne sera offert ou accepté. Cette pratique vise à maintenir la standardisation des évaluations et l'intégrité du programme.

Partie P

EXAMEN DE REPRISE

À compter de l'année académique 2026-2027, l'option d'examen de reprise ne sera plus offerte dans le programme de Soins infirmiers auxiliaires (SIAX), incluant l'examen compréhensif du cours SIA 1028 – Intégration des concepts.

Cette décision a été prise afin d'assurer l'intégrité académique du programme, le maintien des standards de réussite attendus par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO), ainsi que la préparation sécuritaire et compétente des étudiantes à l'examen d'autorisation REx-PN et à l'exercice de la profession.

Le programme SIAX repose sur une progression académique rigoureuse et sur l'atteinte fiable et cohérente des résultats d'apprentissage, des compétences d'admission à la profession (CAP) et des exigences liées à la sécurité du public. Ainsi, toute étudiante qui échoue un cours devra reprendre le cours selon les politiques du Collège Boréal en vigueur.

Partie Q

FRAUDE

En cas de situation de fraude dans le programme par exemple remise de document frauduleux, il y aura une suspension du programme sans droit de retour. (Consulter le guide boréal section 7.14 p. 83)

LES EXIGENCES DES MILIEUX CLINIQUES

Sur la durée du programme, le personnel tente de donner l'occasion de compléter des stages dans des milieux variés afin d'offrir une expérience aussi enrichissante et complète que possible. Généralement, et selon les disponibilités des milieux de stages et les circonstances, les placements suivants sont offerts :

- SIA 1000 – écoles et garderies
- SIA 1017 – soins de longue durée et/ou réadaptation (soins de base)
- SIA 1008 – médical et/ou chirurgical (milieux de soins aigus)
- SIA 1027 – psychiatrique et soins aigus ou soins de longue durée
- SIA 1023 et SIA 1024 – un placement en soins de longue durée/réadaptation et un placement en soins aigus.

De plus en plus, les milieux cliniques ont des attentes spécifiques afin de s'assurer que les étudiantes rencontrent les exigences établies pour les soins que tout le personnel infirmier doit respecter. La présence et la participation aux activités d'orientation des milieux de stage sont **OBLIGATOIRES**. Il est à noter que les milieux cliniques se réservent le droit de refuser accès à l'étudiante si l'étudiante a manqué l'orientation. Sans milieu de stage, l'étudiante ne peut pas rencontrer les résultats d'apprentissage. L'orientation pourrait comprendre des sujets tels que la santé et la sécurité au travail et autres lois et règlements pertinents, la vie privée et confidentialité dans le cercle de soins, le contrôle des infections, les codes d'urgences, les politiques et procédures et l'usage de la technologie comme: Meditech, Point Clic Care, Care Point, e-MAR, télémédecine et médias sociaux.

Le professionnalisme est de rigueur en stage en tout temps. Ceci comprend les comportements verbaux, non verbaux, le respect des normes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) telle la confidentialité. Par exemple une étudiante doit seulement consulter le dossier de ses clients.

Veuillez aussi consulter les documents suivants de l'OIIO:

- 1) « Compétences et aptitudes requises pour exercer la profession infirmière en Ontario » <http://www.cno.org/globalassets/docs/reg/51078.pdf> et
- 2) «Code de conduite» http://www.cno.org/globalassets/docs/prac/59040_code-of-conduct-fr.pdf

Les étudiantes en soins infirmiers, à titre de stagiaires, font partie du personnel infirmier qui doit respecter ces attentes. Les informations demandées ci-dessous permettront d'assurer l'uniformité dans la démarche et d'englober les différentes demandes provenant de plusieurs milieux cliniques. Ceci évitera d'avoir à ajouter des certifications et des documents ou à demander aux étudiantes d'autres documents ou des mises à jour durant les étapes. Les étudiantes en SIA doivent avoir les informations ou les preuves des documents suivants **au début de chaque année** du programme et **avant** d'aller en stage clinique pour les cours :

- SIA1000 (Pratiques infirmières I)
- SIA1017 (Pratiques infirmières II)
- SIA1008 (Pratiques infirmières III)
- SIA1027 (Pratiques infirmières IV)
- SIA1023 (Pratiques infirmières V)
- SIA1024 (Pratiques infirmières VI)

Afin de pouvoir être admissible à la clinique, l'étudiante doit avoir présenté toute la documentation clinique requise selon les exigences des milieux cliniques et les consignes partagées. C'est la responsabilité de l'étudiante de présenter toute la documentation clinique requise selon les échéanciers; si les échéanciers ne sont pas respectés, l'étudiante ne pourra pas se rendre en clinique, ce qui représente un échec dans le cours. De plus, l'étudiante est responsable de garder les copies originales de tous les documents.

Le Collège Boréal se réserve le droit de demander des documents supplémentaires au courant de l'année scolaire pour satisfaire aux exigences des milieux cliniques.

Voir Annexe A Tableau : Formulaire d'immunisation et documents obligatoires pour la clinique.

Forme physique

1. L'étudiante doit faire preuve d'une bonne forme physique. Selon l'OIIO, la prestation de soins exige des aptitudes physiques et de l'endurance.
Par exemple, l'étudiante doit être capable de soulever des poids variés

Langue

1. Il est essentiel **à la sécurité du client** que la personne étudiante puisse comprendre et communiquer verbalement et par écrit en français et en anglais avec les clients, les familles et les membres du personnel lors des stages cliniques. Afin d'assurer une communication sécuritaire, efficace et professionnelle, une évaluation de la communication sécuritaire en anglais est complétée à deux reprises durant les stages pratiques débutant en janvier de la première année.
2. Les milieux clinique sont majoritairement anglophones donc si l'étudiant reconnaît et identifie des défis en anglais avant le début du stage un plan de remédiation pourra être mis en place.
3. En cas de défi important avec la langue, le retrait de stage ou un échec peut avoir lieu. Un plan de remédiation sera mis en place.

Mathématiques

1. Tout au long de ses études en Soins infirmiers auxiliaires, l'étudiante devra mettre en pratique des concepts de mathématique. La mathématique est un élément critique à la réussite de l'étudiante dans le programme Soins infirmiers auxiliaires.

Signature de l'étudiante en milieu clinique

La signature de l'étudiante en milieu clinique: le nom de l'étudiante au complet ou initiale, suivi des initiales du collège, le nom du programme (Practical Nursing Student) et année d'étude (Y1, Y2). Par exemple;

Jean Caring CBPNSY1 (Collège Boréal Practical Nursing Year XX).

Stages cliniques

1. Durant les stages cliniques, l'étudiante peut s'attendre à travailler différents quarts de travail tels que de jour, d'après midi, et de nuit.
2. Il est possible que l'étudiante travaille le samedi et le dimanche pour faire ses stages.
3. Il est possible que l'étudiante se déplace à l'extérieur de la région pour faire ses stages.
4. Les étudiantes sont responsables de se rendre en milieux cliniques et de défrayer les couts connexes, tels que les frais de déplacement et de stationnement.
5. Lors d'absence, une pièce justificative (billet de médecin/infirmière praticienne ou preuve de présence aux funérailles) est requise. (Voir Les exigences des milieux cliniques, partie K)
6. Dans certains campus et dans certains cours de Pratiques infirmières, l'étudiante complètera toutes ses heures cliniques à l'intérieur d'une période de 13 semaines au lieu de 14 semaines. Cette 14^e semaine permettra d'accommoder une semaine de reprise des absences cliniques motivées, selon la politique.
7. Les heures cliniques manquées dans SIA 1027 seront reprises dans les stages SIA 1023 Pratiques infirmières V.
8. Dans l'intérêt et la protection du public, les étudiantes doivent arriver préparées pour chaque jour de leur stage clinique. La préparation veut dire, par exemple, qu'il faut compléter toutes les recherches de diagnostic des clients, les recherches de médicaments et un plan journalier. L'étudiante qui n'est pas préparée sera refusée accès à la journée de stage et l'absence sera notée.
9. Dans le cours SIA 1017 Pratiques infirmières II, l'étudiante doit remettre une collecte des données et un plan de soins formatifs lors de la première rotation en stage clinique. Bien que cet exercice soit formatif, il est essentiel, afin de rencontrer les objectifs d'apprentissage du cours, de remettre un travail qui est complet et qui démontre un effort soutenu. Un travail incomplet ou sans effort met l'étudiante à risque important d'échec.
10. ÉCHEC (EC)

Note donnée pour le stage si l'étudiante ne se conforme pas aux exigences.

La note «Échec» sera automatiquement attribuée dans les situations suivantes :

- a) Si l'agence se plaint formellement (par écrit ou verbalement) de la performance de l'étudiante;
- b) Si l'étudiante occasionne plus de travail dans l'agence qu'il n'apporte d'aide;
- c) Si l'étudiante manque à l'éthique professionnelle pendant le stage; *
- d) S'il y a un bris au droit privé de l'agence ou dommage, vol;
- e) Si l'étudiante n'atteint pas de façon fiable et cohérente les objectifs / résultats d'apprentissage du stage clinique tels qu'énumérés dans la grille d'évaluation;

A. Dans les cours pratiques : SIA 1017, SIA 1008, SIA 1027, on s'attend à ce que l'étudiante atteigne le minimum d'un 3 dans la majorité des grilles par la fin du stage afin de réussir.

* Si l'étudiante fonctionne à un niveau inférieur, le professeur clinique en consultation avec le personnel du Collège, se réserve le droit de retirer immédiatement l'étudiante du stage et de lui attribuer la note « Échec ».

B. Dans les cours de préceptorat : SIA 1023 et SIA 1024, on s'attend à ce que l'étudiante atteigne le minimum d'un 4 dans la majorité des grilles par la fin du stage afin

de réussir.

*Si l'étudiante fonctionne à un niveau inférieur, le professeur-liaison, en consultation avec le personnel du Collège, se réserve le droit de retirer immédiatement l'étudiante du stage et de lui attribuer la note « Échec ».

11. SIA 1023 et SIA 1024 : La personne liaison qui est professeure représentante du Collège, fait une évaluation mi-stage avec l'étudiante et le précepteur. Les défis, lorsque pertinents, sont discutés et documentés formellement à ce temps. Un plan de remédiation est mis en place au besoin. Le formulaire d'évaluation final est complété par les partis impliqués. L'étudiante, la préceptrice et la personne liaison se rencontrent formellement pour discuter de l'évaluation finale. Le plan d'apprentissage est revu à ce moment. Il incombe au professeur-liaison de déterminer et de soumettre la note finale pour le stage.

Procédure et frais associé à la soumission de la documentation de stage :

1. Le Collège Boréal s'est engagé avec Synergy Gateway à vous donner accès à Verified-une plateforme logicielle de Synergy Gateway, notre partenaire tiers de collecte de documentation, de vérification et de rapport pour toutes les exigences liées à votre (vos) stage(s) clinique(s). Vous devrez remplir un service de vérification électronique des exigences (VEE/ERV) dans l'application Verified pour recevoir l'autorisation de débiter votre stage.
2. SVP, consulter l'annexe AA pour les détails et étape à suivre

Partie A

Fiche d'immunisation avec preuves

A la rentrée de la **première année**, l'étudiante au Collège Boréal doit présenter des preuves qu'elle a reçu les immunisations suivantes selon les consignes partagées dans la correspondance et lors de l'orientation au programme.

1. Vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (MMR) durant l'enfance doivent être à date. L'étudiante doit montrer la preuve qu'elle est protégée contre ces maladies contagieuses à la rentrée de la première année du programme (première étape); titrage ou documentation d'avoir reçu 2 doses du vaccin
2. Vaccins administrés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et le polio (DPT et polio) durant l'enfance doivent être à date. L'étudiante doit montrer la preuve qu'elle est protégée contre ces maladies contagieuses à la rentrée de la première année du programme (première étape);
3. a) L'étudiant doit montrer la preuve qu'elle a reçu le vaccin Tdap (documentation d'une dose d'adulte de diphtérie, tétanos et coqueluche après l'âge de 18 ans – la dose adulte (Tdap ou Adacel,) doit être administré en plus que la dose adolescente (Td) (pour satisfaire à l'exigence « Ontario Hospital Association" OHA (Dec 2015)

b) Vaccins contre la diphtérie et le tétanos (Td) doivent être à date. Il est important de noter que cette série d'immunisations Td doit être mise à jour chaque 10 ans; (NB Td seulement si le vaccin de Tdap a été administré depuis plus que 10 ans)

4. Vaccin contre l'hépatite B.

- L'étudiante qui n'a jamais reçu ce vaccin doit démontrer la preuve qu'elle a débuté ce processus d'immunisation contre l'hépatite B durant la première étape.
- L'étudiante qui a déjà reçu le vaccin, par exemple au niveau d'études primaires doit s'assurer de faire la preuve d'immunisation par un test sanguin, et fournir ses résultats par la suite.
- L'étudiante qui a reçu le vaccin depuis plus de 5 ans doit faire la preuve de protection courante contre l'hépatite B et montrer la preuve de titrage (à répéter chaque 5 ans).

5. Varicelle (chicken pox), l'étudiante doit démontrer une preuve d'immunité soit en ayant reçu un vaccin (2 doses) ou avoir une preuve sérologique;

6. Test Tuberculine (TB) - 2 étapes, ensuite 1 étape et/ou radiographie thoracique complétée dans les 12 derniers mois est nécessaire dans le cas de test positif. N.B. Pour être exemptée du Test à la Tuberculine (TB) à 2 étapes, une preuve doit être fournie;

7. Vaccin contre la grippe –lorsque disponible en octobre ou en novembre;

8. Vaccin contre la COVID-19 – doit avoir reçu le vaccin COVID-19 selon les dernières mises à jour de Santé publique.

Après la première année du programme et pour chaque année subséquente, l'étudiante doit présenter sa preuve d'immunisation annuelle pour les immunisations suivantes :

- Tétanos (Td) (derniers 10 ans);
- Test Tuberculine (TB) – une étape seulement ou radiographie thoracique complétée dans les 6 à 12 derniers mois dans le cas de test positif;
- Vaccin contre la grippe – lorsque disponible en octobre ou en novembre;
- Vaccin contre la COVID-19 – lorsque disponible et selon les dernières consignes

Partie B

Certificat de Réanimation Cardiorespiratoire (RCR) et de premiers soins

- RCR (première année) et Soins immédiats en réanimation (SIR). Niveau C avec DEA ISS/SIR- (Défibrillateur externe automatisé et Intervenant de soins de santé/Soins immédiats en réanimation) (*en anglais* : Heath Care Provider HCP or Basic Life Support BLS et Automatic external defibrillator AED).

- RCR (2^e année) re-certification RCR. Niveau C avec ISS et DEA. (*en anglais* : HCP & AED).
- Premiers soins (à chaque 3 ans) si valide; par exemple, Secourisme général, Premiers soins ou Sauvetage SRSC.
- À noter les formations en ligne ne sont pas acceptées.

Partie C

Casier judiciaire- La vérification judiciaire avec secteur vulnérable « *vulnerable sector check* » (généralement obtenu chaque 3 à 6 mois ou chaque année selon les exigences des milieux de stage).

N.B. La période d'attente pour l'obtention du casier judiciaire varie d'une municipalité à l'autre. Cela peut prendre entre 1 semaine et 4 mois pour recevoir la vérification du casier judiciaire. Il faut donc s'y prendre d'avance pour obtenir cette preuve. Si vous avez besoin d'une lettre, contactez le bureau du registraire. Veuillez noter que le casier judiciaire du site web Certn www.mycrc.ca, TritonCanada.ca et mybackcheck.com ne seront pas acceptés par le programme de SIAX.

N.B. Il est à noter que les milieux cliniques se réservent le droit de refuser accès à l'étudiante si l'étudiante a un casier judiciaire positif (antécédents criminels). Ceci veut donc dire qu'un casier judiciaire positif peut empêcher l'obtention du diplôme si les résultats d'apprentissages du programme ne sont pas rencontrés à cause de stages manqués.

L'étudiante doit présenter sa preuve, à chaque début d'année scolaire, et selon les exigences des institutions, de la vérification de son casier judiciaire du Centre d'Information de la Police Canadienne (CIPC). Afin de faire des stages cliniques, le casier judiciaire doit être remis par l'entremise de Verified- une plateforme logicielle de Synergy Gateway, notre partenaire tiers de collecte de documentation, qui fera la vérification et de rapport pour toutes les exigences liées à votre (vos) stage. Tout changement au statut du casier judiciaire au courant du stage ou de l'étape doit être signalé immédiatement à la personne responsable de la vérification du dossier. N.B. Un casier judiciaire positif qui est en processus de révision par le système juridique ne sera pas accepté par le programme.

La candidate qui vise l'obtention d'un certificat d'autorisation en Ontario doit savoir que les antécédents criminels peuvent empêcher l'obtention du certificat selon les règlements de l'Ordre des infirmières et des infirmiers de l'Ontario (OIIO) et la loi sur les professions de la santé réglementées (voir fiche d'information de l'OIIO intitulée « Attestation de vérification de casier judiciaire du CIPC »). <http://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/criteres-dadmissibilite/infractions-et-decisions-anterieures---sante-et-conduite/obligations-en-matiere-de-divulgateion/verification-dantecedents-judiciaires/>

Directives importantes de l'OIO

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario est l'organisme qui établit des critères d'admission à la profession. La mission de l'OIO est de réglementer la profession infirmière afin de protéger le public. Parmi les critères d'admission, il y a des éléments spécifiques pour améliorer la sécurité du public:

- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction criminelle ou d'une infraction aux termes de la Loi sur les stupéfiants ou de la Loi sur les aliments et les drogues;
- ne pas avoir été l'objet d'allégations de manquement professionnel, d'incompétence ou d'inaptitude, ni être présentement l'objet d'audience à cet égard en Ontario ou ailleurs;
- ne pas souffrir d'une affection ou d'un trouble physique ou mental qui pourrait nuire à la pratique professionnelle et nuire à la sécurité des clients (l'aptitude à exercer la profession).



Tiré de la fiche d'information de l'OIO, intitulée «Déclaration de conformité aux critères d'admission»
<http://www.cno.org/fr/inscrivez-vous-avec-le-college/guides-sur-linscription/canada-hors-de-lontario/criteres-dadmissibilite-des-ia-et-iaa/>

Partie D

Certificat sensibilisation des travailleurs à la santé et la sécurité en 4 étapes de la loi 18

« En vertu du règlement Sensibilisation à la santé et la sécurité au travail et formation pris en application de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) de l'Ontario, tous les travailleurs et superviseurs doivent suivre une formation en matière de santé et de sécurité. Le règlement est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014 » (tiré du site web le 7 avril 2015 - <http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/workers.php> et le 24 mai 2024 <https://www.ontario.ca/fr/document/guide-de-la-loi-sur-la-sante-et-la-securite-au-travail>)

La directive stipule que les étudiantes doivent compléter un cours en ligne et remettre une copie du certificat avant de débiter leur placement en milieu clinique. Voici les liens pour compléter cette certification.

Voici le site web pour la formation en anglais et français :
<http://www.labour.gov.on.ca/english/hs/training/index.php>

<http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php>

Voici les étapes à suivre afin d'accéder à la formation

- a) choisi « Sensibilisation des travailleurs à la santé et la sécurité au travail en 4 étapes »
- b) va à la section « Module d'apprentissage en ligne »
- c) clic sur « Accéder au module d'apprentissage en ligne »
- d) imprime la preuve que la formation a été complétée.

Partie E

CERTIFICAT de SIMDUT- Formation SIMDUT (à chaque année)

La formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est un prérequis aux stages et est offerte en ligne ou par le Collège Boréal (Brightspace).

Un certificat valide est nécessaire (depuis les derniers 6 mois) à chaque année.

Partie F

Preuve du « N95 » fit test (à chaque 2 ans)

Le test « *Mask fit* » (à chaque 2 ans).

N.B. Ce test doit être refait si la personne a eu un changement de poids qui a affecté son visage. Les hommes doivent le refaire s'ils ont fait pousser une barbe ou s'ils l'ont rasée. Certains établissements offrent ce service. Les frais varient d'un endroit à l'autre.

Partie G

Cours sur les compétences de base en prévention et en contrôle des infections (IPAC) (à chaque 2 ans) (imprimer les 6 certificats)

« Ce programme d'apprentissage électronique à l'intention des travailleurs de la santé procure une formation, des outils et des pratiques exemplaires sur les pratiques de base et précautions en vue d'aider à se protéger et à protéger leurs clients contre les infections. » Tiré du site web.
<https://www.publichealthontario.ca/fr/education-and-events/online-learning/ipac-courses>

Consulter **Annexe A** pour les étapes à suivre afin d'accéder à la formation. Tu dois imprimer les 6 certificats comme preuve que la formation a été complétée.

Partie H

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et le code des droits de la personne : travailler ensemble (Accessibility for Ontarians with Disabilities Act & the Code Training Package (AODA) (à chaque 2 ans)

« Cette loi établit un processus pour l'élaboration et l'application de normes d'accessibilité pour les personnes handicapées ». Tiré du site web le 16 juillet 2016
<https://www.ontario.ca/fr/page/propos-des-lois-sur-laccessibilite>

- a) La formation loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et sur le Code des droits de la personne de l'Ontario (offerte gratuitement au Collège via Brightspace)

Partie I

Violence au travail et le harcèlement en milieu de travail / Harassment & Violence in the Workplace (à chaque 2 ans) (cours disponible sur Brightspace ou D2L) à imprimer certificat.

« La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) de l'Ontario énonce les droits et les devoirs de toutes les parties présentes dans le lieu de travail en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail ». La loi s'applique également à la violence et le harcèlement au travail.

Tiré du site web avril 2017

<https://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/wpvh/introduction.php>

- a) La formation sur la Violence au travail et le harcèlement en milieu de travail (disponible sur Brightspace/D2L)

Partie J

Exigences des milieux cliniques (voir Annexe A)

Étape 1 : 1^{ère} année du programme

Le dossier d'immunisation, RCR, etc. doit être à jour et remis selon l'échéancier, et ce avant le premier stage clinique. L'étudiante qui manque une composante (s) d'immunisation ou autre ne peut pas participer au stage clinique. **L'obtention des certificats est une exigence et ceux-ci doivent être remis avant la date qui vous sera partagée.**

Étape III : 2^e année du programme

Les preuves des documents ou certificats identifiés ci-haut doivent être remises au début juin afin de pouvoir débiter les stages cliniques en septembre. L'étudiante qui manque une composante(s) d'immunisation ou autre ne peut pas participer au stage clinique.

N.B. Nous souhaitons vous aviser que certains documents exigés pour les stages, notamment le **casier judiciaire** et les **analyses sanguines**, peuvent nécessiter **un délai de traitement important**.

Il est de la responsabilité de la personne étudiant(e) de **faire les démarches le plus tôt possible**, afin d'éviter tout retard pouvant compromettre l'accès au stage.

Partie K

Absences cliniques

SIA1017, 1008, 1027 (Pratiques II à IV) et SIA 1023 et 1024 (Pratiques V et VI)

- La présence en stage est obligatoire. Lors d'une absence, il faut communiquer avec l'organisme où le stage prend place. Il faut aussi communiquer avec la professeure clinique et la coordonnatrice ou personne ressource du programme SIA avant le début de la journée de stage, ou dès que possible, et en donner la raison. Lors du retour, une note de médecin ou une preuve appropriée est requise afin de démontrer que l'absence est motivée.
- La procédure pour continuer la clinique à la suite d'une absence est la suivante :

- a) Pour SIA 1017, 1008, 1027 (Pratiques II à IV): Lors d'une absence, l'étudiante doit prendre rendez-vous avec la coordonnatrice ou la personne ressource du programme et la rencontrer avant d'être permise de reprendre le stage la semaine suivante. Il faut présenter sa preuve à la coordonnatrice lors de cette rencontre. Par exemple, si l'étudiante est absente un mardi et peut retourner en clinique le mercredi, elle communique ce fait à la professeure clinique et à la coordonnatrice ou personne ressource avant le début du quart de travail et elle doit ensuite présenter sa preuve à la professeure afin d'être permise de débiter son quart de travail. Elle doit ensuite prendre rendez-vous avec la coordonnatrice ou la personne ressource tel qu'indiqué plus haut.
- b) Pour SIA 1023 et 1024 (Pratiques V et VI) : En plus de suivre les consignes identifiées ci-haut, il faut présenter la preuve à la préceptrice et ensuite à la professeure liaison et à la coordonnatrice ou personne ressource.
- Sans aucune exception, le temps perdu lors d'une absence doit être repris. Toutes les heures de stage doivent être complétées afin de rencontrer les résultats d'apprentissage du cours 'Pratiques infirmières'. Les heures manquées ne peuvent être reprises que si l'étudiante n'est pas à risque d'échec. Le temps perdu en raison d'heures d'absence motivée sera complété à la fin du semestre.
- Lors de retour après une absence, c'est la responsabilité de l'étudiante de se rattraper dans ses travaux tels la rédaction et la revue des notes anecdotiques.
- Toute absence clinique **jusqu'à un maximum d'heures** indiquées ci-dessous est à refaire à la fin du semestre (en plus de l'orientation à l'unité des soins si applicable). Chaque étudiante sera responsable de défrayer les coûts de la reprise du temps manqué. Les étudiantes qui ont manqué **au-delà des heures maximales** auront automatiquement un échec inscrit à leur dossier.

SIA 1017 Pratiques infirmières II : 13 heures

SIA 1008 Pratiques infirmières III : 13 heures

SIA 1027 Pratiques infirmières IV : 15 heures

N.B. Les heures indiquées représentent l'équivalent d'une semaine de stage.

- L'équipe programme prend toutes les décisions reliées aux absences cliniques et se réserve le droit d'accommoder les circonstances exceptionnelles d'une étudiante, le cas échéant.
- Les stages doivent être complétés avec succès par la fin de chaque étape afin de poursuivre dans le programme de SIA dans l'année courante. Les stages sont un élément critique du programme qui est basé sur les normes professionnelles et les Critères d'admission à la profession de l'OIIO.

SIA 1023 et 1024 (Pratiques V et VI)

- Les absences répétées entravent l'atteinte des résultats d'apprentissage et augmentent ainsi le risque d'échec. De ce fait, les heures manquées en stage dans toutes les circonstances doivent être reprises sans exception. Dans le cas où l'intégralité des heures de stage n'a pas été effectuée dans la période fixée par le collège, que ce soit à cause de l'étudiant lui-même ou des contraintes de l'agence, l'étudiant sera en situation d'échec et devra refaire un stage au complet dans un délai déterminé par le collège.

Partie L

Documentation de la pratique des techniques de laboratoire et passeport

Le passeport est un document papier qui tient compte de toutes les techniques de laboratoires et de compétences qui ont été effectuées par l'étudiante durant le laboratoire du cours Pratique (SIA 1000, SIA 1017, SIA 1008, SIA 1027) et le laboratoire ouvert. La documentation du nombre de cette pratique/répétition des techniques est nécessaire afin de permettre à l'étudiante de passer à l'évaluation sommative.

- Si l'étudiante ne peut pas prouver qu'elle a effectué le nombre minimal d'essais de techniques, elle sera refusée le privilège de se faire évaluer. La note de l'évaluation en question sera alors **zéro (0)**.
- Une date d'échéance spécifique pour les évaluations de certaines tâches sera indiquée par la professeure.

Note concernant le passeport :

Rôles et responsabilités de l'étudiante.

- Identifier tes compétences pratiquées durant la journée de laboratoire et le laboratoire ouvert en utilisant les formulaires appropriés. Ceci doit être remis pour être approuvé par le professeur ou technologue avant la fin de la session de laboratoire.

Partie M

Gentle Persuasive Approach

Lors de la 1^e étape du programme, cette formation d'une journée sera offerte. Cette formation vous permettra d'apprendre comment prévenir et gérer des situations où les clients sont confus, atteints de démence qui pourraient démontrer des comportements perturbateurs ou agressifs. Il y a un coût à défrayer pour cette formation. À noter les heures de cette formation compteront comme heures de stage clinique (SIA 1017 Pratiques infirmières II)

Partie N

Trousse de laboratoire pour les cours pratiques

La trousse de laboratoire est un outil essentiel qui contient des items dont vous avez besoin durant le laboratoire du cours Pratique (SIA 1017, SIA 1008, SIA 1027) et le laboratoire ouvert. Cette trousse **obligatoire** est à commander selon les consignes données au début de l'année académique. Chaque jour en laboratoire, assurez-vous d'avoir cette trousse avec vous. Elle vous aidera à vous sentir prête et confiante dans vos apprentissages et vos pratiques.

POLITIQUE RELATIVE AUX UNIFORMES

L'étudiante doit porter l'uniforme spécifique au programme de Soins infirmiers auxiliaires qui est à commander selon les consignes données au début de l'année académique. L'étudiante doit porter cet uniforme, **propre** et bien **repassé à chaque jour** que ce soit en milieu de stage ou en laboratoire.

N.B. Les souliers de l'uniforme ne doivent pas être portés à l'extérieur/dehors.

Un uniforme complet comprend :

- uniforme spécifique aux étudiantes SIA et acheté selon les consignes données;
- une paire d'espadrilles blanches ou gris pâle avec lacets propres ou des souliers d'infirmière complètement blancs;
- une épinglette ou un insigne avec son nom et le nom du Collège Boréal, porté au côté gauche de la poitrine (celui-ci doit être commandé à la Coopérative Boréal);
- un stylo noir et un stylo rouge; un calepin; un marqueur à tableau blanc;
- une montre munie d'une aiguille pour les secondes;
- un stéthoscope.

N.B. L'étudiante a l'option de **se changer** et mettre son uniforme lorsqu'elle arrive **en milieu clinique** ou elle peut arriver en milieu clinique avec son uniforme. Certaines institutions de stage peuvent exiger que l'uniforme soit mis en milieux cliniques. Par contre, elle **doit toujours se changer avant son départ du milieu clinique**, afin de diminuer les risques de transmission des infections.

Ce qui est permis :	Ce qui est défendu :
- cheveux hors du visage ou attachés et montés, la longueur ne dépassant pas le collet; - uniforme bleu sarcelle « teal » du programme SIA du Collège Boréal, propre pour chaque jour de travail; - sarrau de couleur solide en coton (pas de motif); - maquillage léger; - seulement une paire de petites boucles d'oreilles soit en or, en argent ou des perles; - déodorant; - barbe courte et propre - chemise à manche courte en bon état (T-shirt) noir, propre, qui ne dépasse pas l'uniform	- sous-vêtements de couleur ou à motif (si visibles) et pas de camisoles avec motifs qui dépassent l'uniforme; - chandail / capuchon « hoody »; - tatouages inappropriés; - ongles longs, vernis à ongles; - parfums ou eau de cologne; - aucune bague ou collier; - boucles d'oreilles de couleur ou en anneaux; - boucles d'oreilles aux endroits autres que sur les lobes des oreilles; - sabots, « crocs, » souliers malpropres ou avec des courroies; - gomme à mâcher; - manches longues pour les hauts d'uniformes; - chandail à col roulé (turtle neck) - odeurs corporelles désagréables.
N.B. L'étudiante qui ne respecte pas le code vestimentaire sera demandée de quitter la clinique ou le laboratoire pour rectifier le problème. Les heures d'absences vont affecter la note clinique ou de laboratoire.	

POLITIQUE POUR RAPPORTS DE BLESSURES EN STAGE CLINIQUE

Lorsqu'un incident a lieu en milieu clinique (ex. une blessure d'aiguille, une chute, etc.), l'étudiante doit avertir la professeure (si elle est sur les lieux) et ensuite se rendre au Service de santé de l'institution de soins ou à l'urgence de l'hôpital immédiatement. Elle doit aussi remplir les formulaires d'incident de l'institution/ou milieu clinique et ceux du Collège Boréal dès que possible.

Lors de préceptorat (SIA 1023 et SIA 1024) l'étudiante doit communiquer avec la préceptrice et ensuite la professeure liaison aussitôt que possible.

POLITIQUE POUR RAPPORTS DE BLESSURES SUR LES LIEUX DU COLLÈGE BORÉAL

La gestion immédiate d'un accident ou d'un incident a pour but d'assurer la sécurité immédiate de toutes les personnes impliquées. Normalement le professeur accompagne l'étudiante et gère la situation immédiate. Dès que possible, cette personne communique avec la personne responsable au Collège (gestion, coordonnatrice, professeur-liaison, santé et sécurité) pour communiquer l'incident et pour s'assurer que les suivis appropriés sont mis en œuvre.

POLITIQUES LORS D'INCIDENTS OU D'ERREURS DANS L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS (cumulatif sur la durée du programme)

Lorsqu'une erreur dans l'administration des médicaments a lieu en milieu clinique l'étudiante doit avertir la professeure ou la préceptrice immédiatement. L'étudiante et la professeure doivent avertir les personnes appropriées et compléter la documentation exigée par les milieux de stages.

En plus, c'est impératif d'aviser tout incident ou erreur de médicament à la coordinatrice ou la personne-ressource du Collège Boréal, dans le plus bref délai. Le programme ainsi que la Gestionnaire programme soins infirmiers est responsable de revoir, d'analyser et d'instaurer un plan d'action (selon le cas) pour chacun et l'ensemble des incidents et erreurs.

Définition d'un incident : toute action reliée à la préparation et à l'administration des médicaments pouvant mener à une erreur de médicament si la professeure ou l'employée de l'agence n'était pas intervenue.

Exemple : n'a pas complété sa recherche de médicaments avant sa préparation; n'a pas évalué le client avant l'administration du médicament (par exemple prendre pouls ou tension artérielle); n'a pas vérifié l'identité du client; a choisi la mauvaise seringue pour l'injection; n'a pas fait la vérification de l'ordonnance ou a mal interprété, etc.

N.B. À sa discrétion, le programme de SIAX se réserve le droit de considérer un incident comme une erreur selon le type d'incident et les circonstances.

N.B. Trois incidents équivalent 1 erreur.

Définition d'une erreur : faute identifiée après que le médicament a été administré. Cette faute peut être commise lors de la préparation ou de l'administration du médicament

Durant le programme de **Soins infirmiers auxiliaires**, les incidents et les erreurs de médicaments vont être gérés de la façon suivante :

Erreur #1 : contrat de période d'essai (*probation*) avec remédiation

Erreur #2 : contrat et échec du cours

Erreur #3 : retrait du programme

N.B. À sa discrétion, le Collège Boréal se réserve le droit de retirer une étudiante du cours ou du programme de SIA à n'importe quel moment selon le type d'erreur et les circonstances. Le document sera inséré dans le dossier de l'étudiante.

Conséquences lors d'une erreur :

L'étudiante doit :

1. notifier les personnes appropriées et compléter la documentation exigée dans le milieu de stage.
2. compléter le formulaire d'incidence et/ou d'erreur de médicaments du Collège Boréal (voir Annexe B);
3. rédiger une réflexion sur l'erreur (minimum de 2 pages);
4. lire les normes de l'OIIO sur «L'administration des médicaments» au site www.cno.org.
5. au site web de l'OIIO, compléter les questions qui se retrouvent sous l'onglet « Educational Tools ». Choisir « Medication Decision Tool » et ensuite sélectionner « safety » et « competence » sur le diagramme et remettre la preuve à la professeure.
(<http://www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/decision-tool-medication/>)
6. lire les politiques de l'institution de soins sur l'administration des médicaments.

*****Les incidents et les erreurs de médicaments menacent la sécurité et le bien-être du client. Ceci va affecter la réussite de l'étudiante en milieu clinique. *****

ÉVALUATION DES COMPOSANTES PRATIQUES CLINIQUES

Les rétroactions orales et écrites échangées entre l'étudiante et la professeure, ainsi que les évaluations mi-rotation et finales aident à identifier le progrès de l'étudiante.

Lors des stages cliniques, l'étudiante fait des **notes anecdotiques à chaque semaine** et une auto-évaluation en notant ses points forts, ses points à améliorer et identifier des stratégies pour s'améliorer. La professeure complète aussi des notes anecdotiques à chaque semaine, identifie les forces et les faiblesses de l'étudiante et en discute avec elle selon le besoin. Ces notes sont

incorporées au dossier de l'étudiante.

Chaque étudiante reçoit régulièrement de la rétroaction concernant son rendement lors de chacun des stages cliniques. Cette rétroaction peut être orale et écrite, sous forme de notes anecdotiques. **C'est la responsabilité de l'étudiante** de lire, signer et ajouter ses commentaires aux notes anecdotiques de la professeure.

Ces notes anecdotiques, qui sont complétées chaque semaine de la part du professeur et de l'étudiante, sont une réflexion sur les apprentissages. Les notes anecdotiques du professeur servent à aviser les étudiantes chaque semaine de leur progrès et des points faibles à améliorer. L'étudiante doit se familiariser avec le contenu des notes anecdotiques, poser des questions et se responsabiliser par rapport à celles-ci. L'étudiante doit démontrer un progrès d'une semaine à l'autre. En consultant les notes anecdotiques, tel que requis, les étudiantes sont informées de leur rendement en clinique et ne devraient pas être surprises lors des évaluations.

Veuillez noter que le professionnalisme est essentiel à la pratique de nursing et est donc une attente en milieu clinique. Il serait important de comprendre que vous êtes des invitées dans les milieux cliniques et qu'un manque de respect aura un impact sur votre réussite.

Il y a une collecte de données et un plan de soins à remettre périodiquement. Ces travaux sont essentiels au développement de la pensée infirmière. Des barèmes et des échéanciers sont fournis au début de chaque étape. L'étudiante doit réussir cette composante avec une note minimale de 70%. Si la note est inférieure à 70%, ceci constitue un échec pour la partie clinique et l'étudiante ne peut pas continuer son stage clinique et le cours de pratiques.

Chaque collecte de données et plan de soins clinique doit être réalisé de façon originale et authentique à partir de la situation clinique vécue par l'étudiante. L'utilisation, la reproduction, le partage ou la modification d'une ancienne collecte de données ou d'un ancien plan de soin est considérée comme un acte de plagiat et peut entraîner des sanctions conformément aux politiques d'intégrité intellectuelle du Guide Boréal.

L'étudiante doit communiquer de façon compétente avec les clients et les membres du personnel oralement et par écrit en français et en anglais en milieu de stage.

À la fin de chaque stage clinique, l'auto-évaluation que complète l'étudiante est incorporée à l'évaluation finale de stage faite par la professeure. Ces dernières ainsi que l'évaluation de la communication sécuritaire en anglais faite par la professeure sont, par la suite, déposées dans le dossier de l'étudiante.

L'évaluation finale écrite est basée sur:

- a) les notes anecdotiques de la professeure;
- b) les notes anecdotiques de l'étudiante;
- c) une progression dans l'atteinte fiable et cohérente de l'ensemble des objectifs et résultats d'apprentissage du stage clinique;
- d) l'habileté de communiquer oralement et par écrit de façon compétente en français et en anglais;
- e) les travaux exigés en stage clinique par exemple recherches de diagnostics;
- f) les travaux exigés telle que la collecte de données et plan de soins;
- g) l'auto-évaluation de l'étudiante;
- h) la présence;
- i) le formulaire d'évaluation du stage clinique;
- j) les incidents et erreurs de médicaments;
- k) la rétroaction des milieux de stage est aussi considérée.

Note sur les éléments critiques de stage :

- Lors des stages, les étudiantes doivent atteindre les objectifs de stage reliés aux soins infirmiers auxiliaires. Les éléments critiques de stage doivent être respectés afin d'assurer la protection et la sécurité des clients et de leurs familles. Ils comprennent également les attentes de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Lorsque ces éléments critiques ne sont pas respectés, les étudiantes sont à risque d'échec et sont sujettes à être suspendues immédiatement du stage clinique.

ÉLÉMENTS CRITIQUES:

Dans l'intérêt et la protection du public, l'étudiante doit intégrer les normes et les politiques suivantes à sa pratique infirmière afin de poursuivre sa formation dans le programme		
Participation à des activités illégales.	☐ oui	☐ non
Présentation de toute la documentation clinique selon l'échéancier♦	☐ oui	☐ non
L'étudiante:		
1. Respecte la présence obligatoire en milieu clinique.		
2. Respecte l'intimité et la confidentialité et ses engagements envers les clients en toutes circonstances.		
3. Respecte les normes et directives de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) et le code de déontologie.		
4. Est imputable pour ses décisions et ses actions.		
5. Démonstre sa capacité d'interagir correctement en français et en anglais oralement et par écrit.		
6. Prodigue des soins en respectant les normes de pratique et ses limites quant à son statut d'étudiante.		
7. Assure en tout temps sa sécurité, la sécurité des clients et celle de l'équipe de soins.		
8. Démonstre une communication verbale et un comportement non verbal appropriés en tout temps.		
9. Démonstre une aptitude à exercer la profession en réfléchissant sur sa propre santé et son bien-être, en identifiant quand elle ne devrait pas exercer (par exemple ne pas pratiquer lorsqu'affaibli par une substance, une maladie physique ou mentale)		
10. Effectue les techniques de soins stériles en se préparant et en respectant les principes de stérilité. ♦♦		
11. Suit les 6 biens lors de l'administration de médicaments et administre les médicaments sans erreur. ♦♦		
* Un minimum de « 3 » doit être atteint pour chacun de ces items afin de satisfaire les attentes pour ces éléments.		
* Il est critique de ne pas participer à des activités illégales afin de satisfaire les attentes pour ces éléments. *		
♦Si l'échéancier n'est pas respecté, l'étudiante ne pourra pas se rendre en stage. Ceci représente un échec du cours.		
♦♦ Ces éléments seront évalués lorsque ceux-ci s'appliqueront.		
N.B. L'étudiante est responsable de s'assurer de connaître les exigences identifiées précédemment.		

L'étudiante qui contrevient aux exigences susmentionnées (items 1 à 10 et ne pas participer à des activités illégales) sera à risque d'échec et pourra être suspendue de ses stages cliniques.

N. B. De plus le succès de l'étudiante dépend d'une progression dans l'atteinte fiable et cohérente de l'ensemble des objectifs et résultats d'apprentissage du stage clinique.

Pour les cours « Pratiques Infirmières, » la note de passage pour les laboratoires est de 70 % et de 70 % pour l'évaluation de stage clinique (voir le formulaire d'évaluation de stage).

La note accordée pour un stage clinique est Crédit (réussite) ou ÉC : Échec.

GUIDE BORÉAL

L'étudiante doit se référer au Guide Boréal de l'année courante pour toutes les directives et les politiques retrouvées sur le site Web du Collège Boréal. (Veuillez consulter Le Guide Boréal sur le site web du collège).

Puisque le programme SIAX est règlementé par l'OIIO, il peut y avoir des exigences particulières qui vont au-delà des directives et procédures du Guide Boréal et sont notées dans ce Guide de programme. Si tel est le cas, le Guide de programme prend préséance sur le Guide Boréal.

La malhonnêteté intellectuelle:

Le personnel SIAX mise strictement sur la politique Intégrité intellectuelle. C'est la responsabilité de l'étudiante de consulter et comprendre le contenu de la politique.

Annexe A : 1ère année du programme (Automne 2026-Hiver 2027)
SIAX : Formulaire d'immunisation et de documents obligatoires pour la clinique.
(mise à jour 26 septembre 2025)

Nom de l'étudiante _____ Année scolaire _____

DOCUMENTATION (obligatoire et exigence)	DATE
Attestation judiciaire/Criminal record check (secteur vulnérable). Si vous avez besoin d'une lettre, contactez le bureau du registraire. (q 3 à 6 mois à 1 an ou selon les exigences). Veuillez noter que le casier judiciaire des sites web suivant : Certn www.mycrc.ca , TritonCanada.ca et mybackcheck.com ne sera pas acceptés par le programme de SIAX.	
Premiers soins/First aid (à chaque 3 ans) À noter les formations en ligne ne sont pas acceptées.	
RCR/CPR niveau C, ISS/SIR et DEA / level HCP ou Basic Life support (BLS) and AED (q 1 an) À noter les formations en ligne ne sont pas acceptées.	
Mask fit/N95 (q 2 ans) (ou à chaque année s'il a un changement de poids ou changement avec la barbe)	
Certificat : Santé et sécurité au travail (4 étapes de la Loi 18)/ Health & Safety Awareness Training for Worker ; imprimer certificat (doit être fait aux 2 ans) http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php	
SIMDUT/WHIMIS (q 1 an) votre propre source ou site web ou Collège Boréal (Brightspace) + imprimer certificat http://aixsafety.com/free-whmis-training-and-free-whmis-test-and-certification	
PCI (cours sur les compétences de base en matière de prévention et de contrôle des infections, PCI) IPAC for Health Care Workers Compléter les 8 modules et imprimer les 4 certificats (doit être fait aux 2 ans) (Voir site web à la page 2 de ce document)	
** Formation : Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et les Code des droits de la personne / Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (AODA) and the Code Training Package (doit être fait aux 2 ans) a) Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario/Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (formation disponible au collège sur Brightspace) b) Code des droits de la personne : travailler ensemble/ the Code Training Package (formation disponible au collège sur Brightspace) certificat à imprimer	a)
	b)
** Formation : Violence au travail et le harcèlement en milieu de travail / Harassment & Violence in the Workplace (doit être fait aux 2 ans) (cours disponible sur Brightspace) à imprimer certificat.	
Copie de ta carte d'étudiant	

VACCINATION	DATE	TITRAGE (titers) (date et résultat)
Vaccination a) MMR (durant l'enfance) Titration <u>ou</u> documentation d'avoir reçu 2 doses du vaccin b) DPT et polio (durant l'enfance)	a) b)	a)
Coqueluche/Pertussis (pour satisfaire à l'exigence « Ontario Hospital Association » OHA Dec 2015) a) Tdap (documentation d'une dose d'adulte de diphtérie, tétanos et coqueluche acellulaire après l'âge de 18 ans – la dose adulte (Tdap ou Adacel,) doit être administrée en plus que la dose adolescente (Td) (Selon OHA: “Documentation of one (1) adult dose of tetanus diphtheria acellular pertussis (Tdap) on or after 18th birthday – the adult dose is in addition to the routine adolescent booster”. Pertussis Surveillance Protocol for Ontario Hospitals (2015) p. 6) b) Td (derniers 10 ans); seulement si le vaccin de Tdap a été reçu plus que 10 an passé	a) b)	
Hépatite B (titrage à faire chaque 5 ans-unité de santé publique) a) Date d'immunisation b) Résultat de titrage (si le vaccin a été reçu depuis plus de 5 ans) (Blood work) c) L'étudiante qui n'a jamais reçu ce vaccin doit démontrer la preuve qu'elle a débuté ce processus d'immunisation contre l'hépatite B durant la première étape.	a) c)	b)
Varicelle (vous devez avoir 1 des suivants) a) Titration (laboratory evidence of immunity or confirmation of disease) b) Documentation d'avoir reçu 2 doses du vaccin	b)	a)
Test à la Tuberculine (TB) ou Mantoux (TB skin test) (q. 1 an) (2 étapes, ensuite 1 étape) Résultat positif : radiographie thoracique complétée dans les 12 derniers mois. N.B. Pour être exempté du Test à la Mantoux à 2 étapes, une preuve doit être fournie.		N/A
Vaccin contre la grippe (q. 1 an) lorsque disponible octobre ou novembre		N/A
Vaccin contre la COVID-19 – doivent avoir reçu 3 vaccins ou avoir reçu le vaccin COVID-19 à jour (1 dose à base d'ARNm contenant XBB); (Must be fully vaccinated -3 doses or have received the new COVID-19 vaccine, a dose of an XBB containing mRNA)		N/A

SITES WEB

IPAC (consulter le site web et suivre les consignes dans l'Annexe A)

<https://www.publichealthontario.ca/fr/education-and-events/online-learning/ipac-courses>

IPAC (cours sur les compétences de base en prévention et en contrôle des infections, PCI) (doit être fait aux 2 ans)	
Liste de modules à compléter ET certificats à imprimer Il est requis de compléter l'aperçu du cours ainsi que les modules 1 à 3, et ce, dans l'ordre, avant de pouvoir accéder aux modules 4. Des certificats seront générés pour les modules 4A, 4B, 4D et 4E seulement.	
Compétences de base en prévention et contrôle des infections, PCI pour les travailleurs en santé 1. Aperçu du cours 2. Module 1 : Introduction à la PCI et aux pratiques de base 3. Module 2 : Fondements des pratiques de base 4. Module 3 : Précautions supplémentaires en PCI 5. Module 4A : Établissements hospitaliers 6. Module 4B : Établissements de soins de longue durée 7. Module 4D : Milieux de soins à domicile 8. Module 4E : Milieux de soins primaires	Infection prevention and control. IPAC for Health Care Workers 1. IPAC for Health Care Workers Course Overview 2. Module 1: Introduction to IPAC and Routine Practices 3. Module 2: Foundational Elements in Routine Practices 4. Module 3: Additional Precautions in IPAC 5. Module 4A: Applying IPAC Principles in Hospital Settings 6. Module 4B: Applying IPAC Principles in Long-Term Settings 7. Module 4D: Applying IPAC Principles in Home Care Settings 8. Module 4E: Applying IPAC Principles in Primary Care Settings

SIMDUT/WHIMIS (formation gratuite)

<http://aixsafety.com/free-whmis-training-and-free-whmis-test-and-certification>

CERTIFICAT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (4 étapes)

<http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/training/index.php>

Étape 3 - 2^e année du programme

Formulaire d'immunisation et de documents obligatoires pour la clinique.
À remettre au mois de mai avant le début de la 2^{ème} année

DOCUMENTATION (obligatoire et exigence)	DATE
Si vous revenez au programme, assurez-vous que toute la documentation est à date qui inclue : Vaccination, premiers soins au début du programme; certificat santé et sécurité au travail; IPAC; AODA, mask fit	
Attestation judiciaire/Criminal record check (secteur vulnérable) (q 3 à 6 mois à 1 an ou selon les exigences)	
RCCR/CPR niveau C, ISS et DEA, HCP and AED (q 1 an)	
SIMDUT/WHIMIS (q 1 an) votre propre source ou site web + imprimer certificat http://aixsafety.com/free-whmis-training-and-free-whmis-test-and-certification	
Carte d'étudiant	
VACCINATION	DATE
Tétanos (Td) (derniers 10 ans)	
Vaccin contre la grippe (q. 1 an) lorsque disponible octobre ou novembre	
Test à la Mantoux (TB skin test) (q. 1 an) (1 étape) Résultat positif : radiographie thoracique complétée dans les 12 derniers mois. N.B. Pour être exemptée du Test à la Mantoux à 2 étapes, une preuve doit être fournie	
Vaccin contre la COVID-19 – doivent avoir reçu 3 vaccins (must be fully vaccinated -3 doses)	

DOCUMENTATION

Autre documentation pourrait-être demandée au courant de l'année scolaire si nécessaire pour rencontrer les exigences des milieux cliniques.

Annexe A : Les étapes pour accéder les modules de IPAC

Voici les nombreuses étapes pour accéder aux modules. Les directives du site web sont aussi incluse.

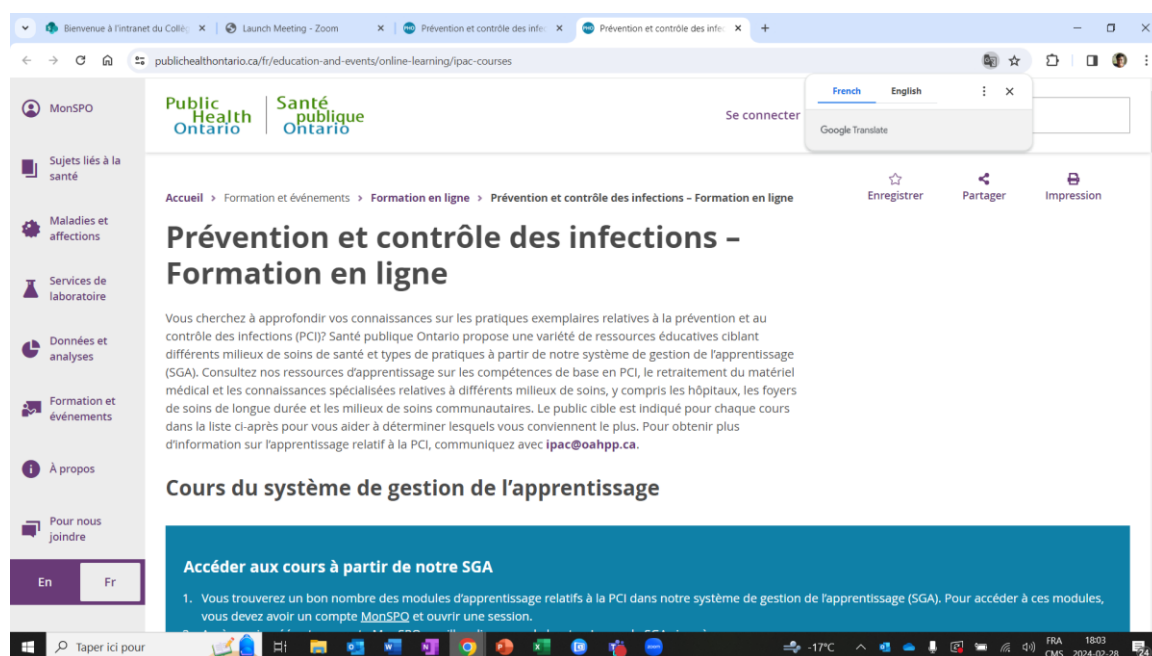
a. Voici le lien :

<https://www.publichealthontario.ca/fr/education-and-events/online-learning/ipac-courses>

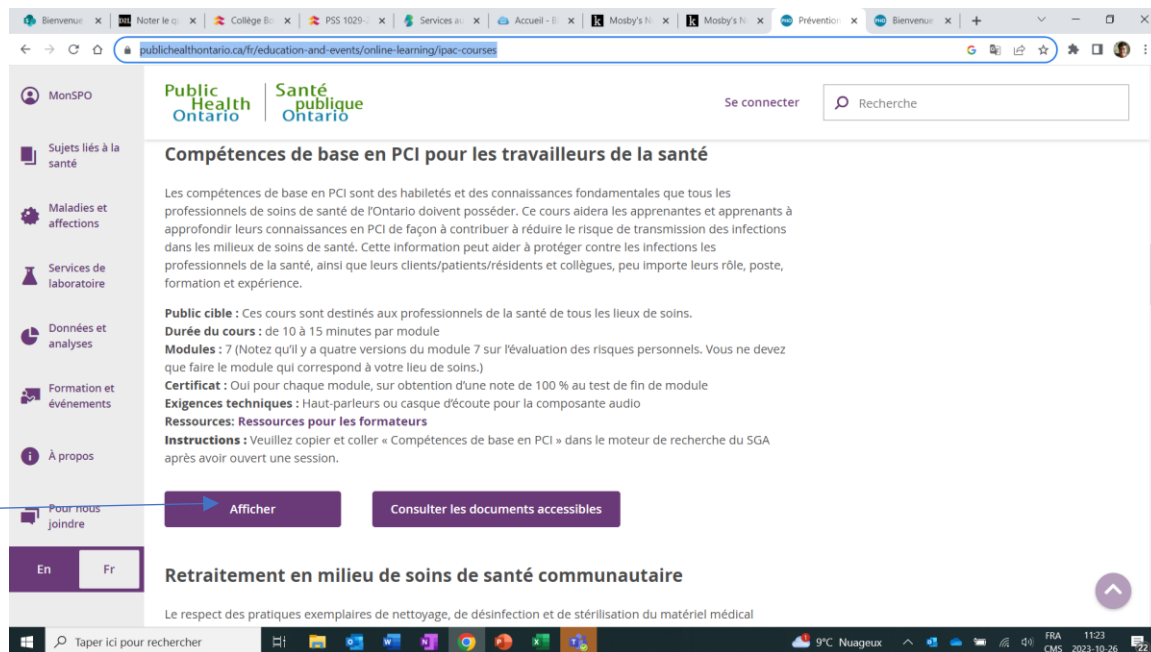
b. Enregistrement des directives

https://collegeboreal.zoom.us/rec/share/UFRsQiu2QJIabHRgKT'CmNdOs0kCz-KOIKsmAhaPgZFjGfft32T4nfY_gvDT1iGUj.8FYsiSYOAGQNEI48

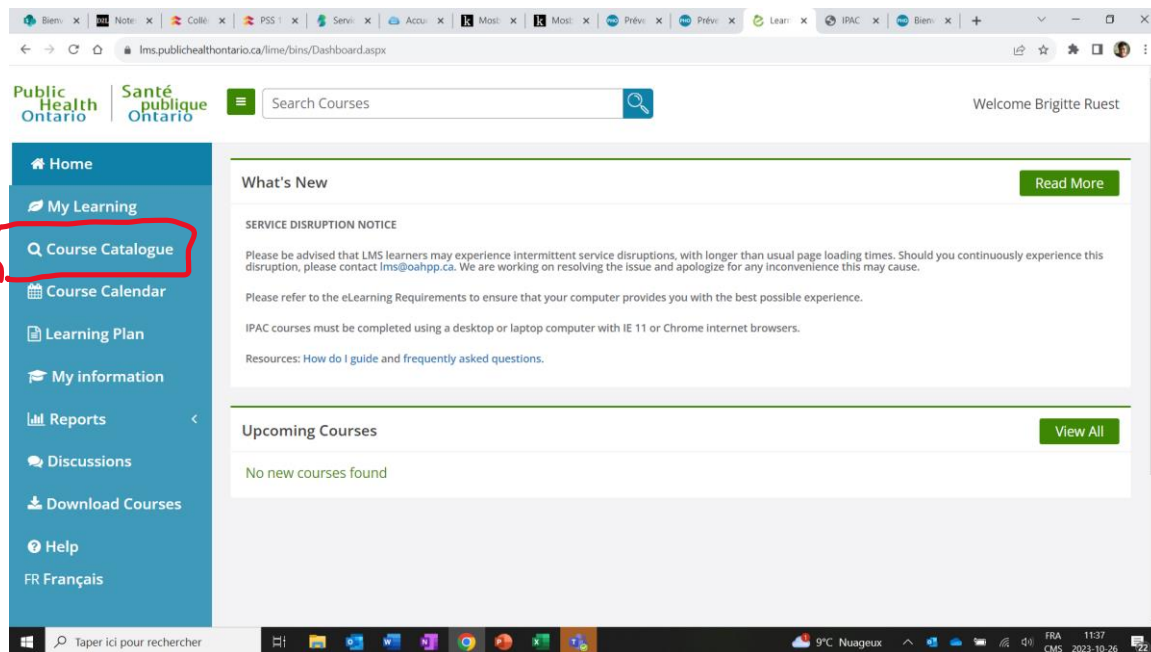
c. Quand tu cliques sur le lien, tu verras cette page :



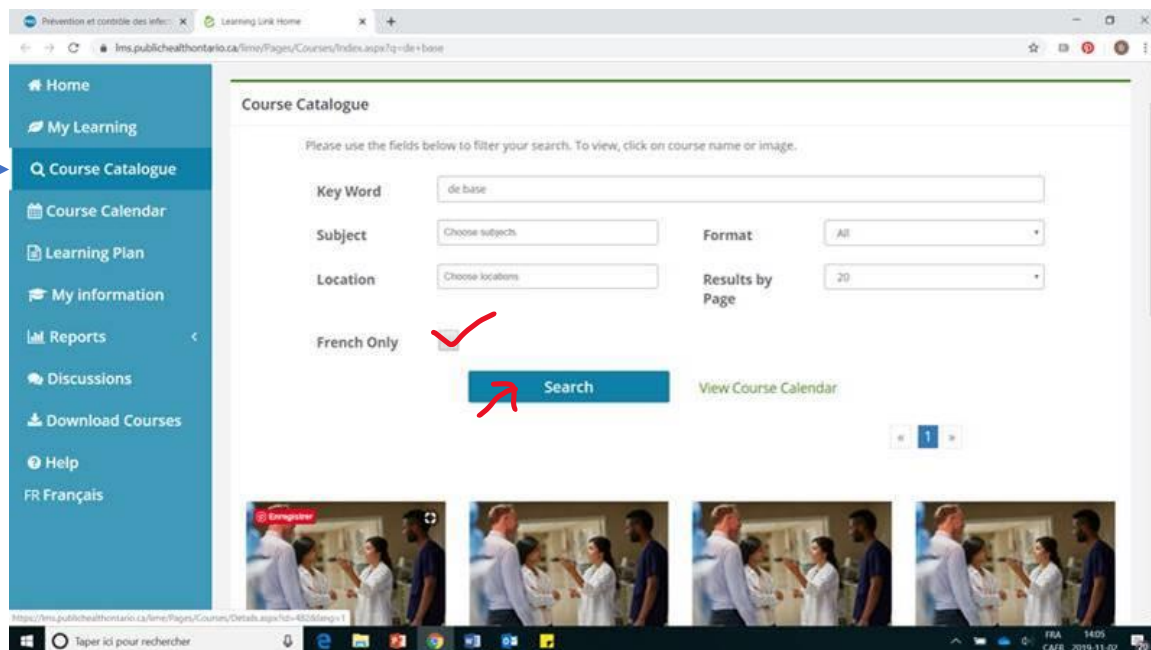
- d. Descend au bas de la page et tu verras : PCI pour les travailleurs de la santé
- e. Cliquer sur « Afficher » au bas de la page. Tu devras t'inscrire avec ton adresse courriel et un mot de passe.



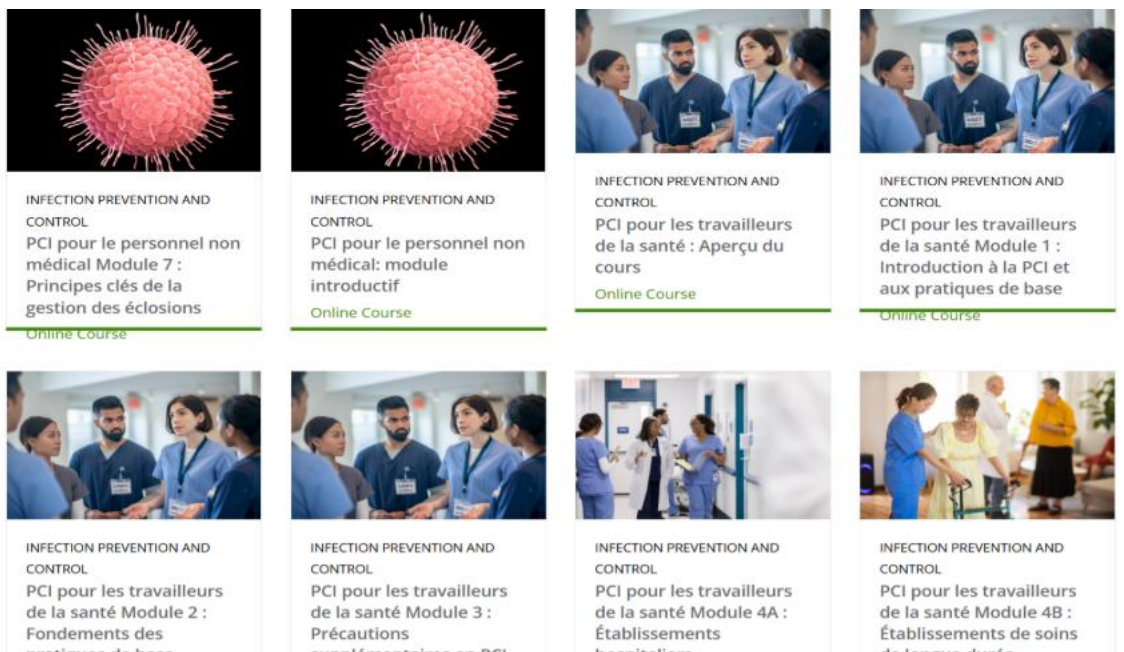
- f. Ensuite, tu cliques sur « Course Catalogue » à la gauche



- g. Cet écran va apparaître. Pour faire les modules en français, cocher sur « French Only » et ensuite sur « Search »



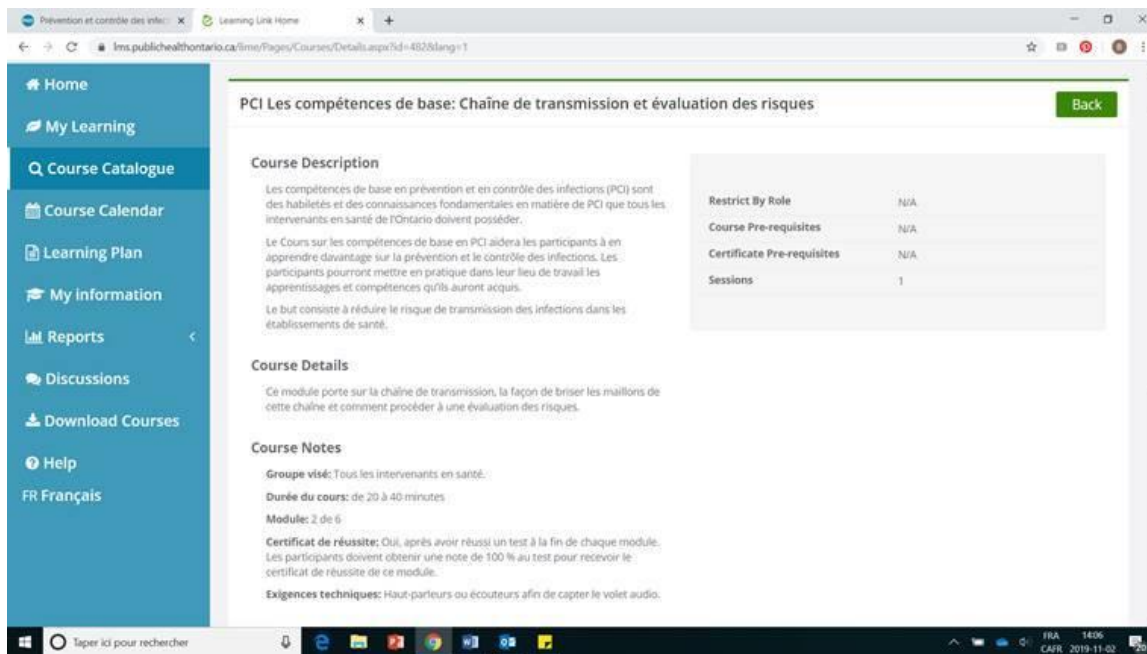
- h. Tu verras qu'il y a 5 lignes avec des modules. Descends à la **5e ligne** et tu verras le 1^{er} module. Sélectionner page 2 pour les 7 autres modules.



1. Module 1 : Introduction à la PCI et aux pratiques de base

2. Module 2 : Fondements des pratiques de base
3. Module 3 : Précautions supplémentaires en PCI
4. Module 4A : Établissements hospitaliers
5. Module 4B : Établissements de soins de longue durée
6. Module 4D : Milieux de soins à domicile
7. Module 4E : Milieux de soins primaires

- i. Tu cliques sur la première icône : « PCI pour les travailleurs de la santé : Aperçu du cours et tu verras cet écran. Vous notez que vous devez débiter avec aperçu du cours afin de pouvoir compléter les autres modules.



- j. Descend au bas de la page et tu verras « REGISTER » et tu cliques dessus et ensuite OK

Course Notes

Ce module présente la structure du cours et montre comment utiliser ses fonctionnalités.

Public cible : Travailleurs de la santé évoluant dans divers milieux de soins
Durée approximative : 5-10 minutes

Sessions

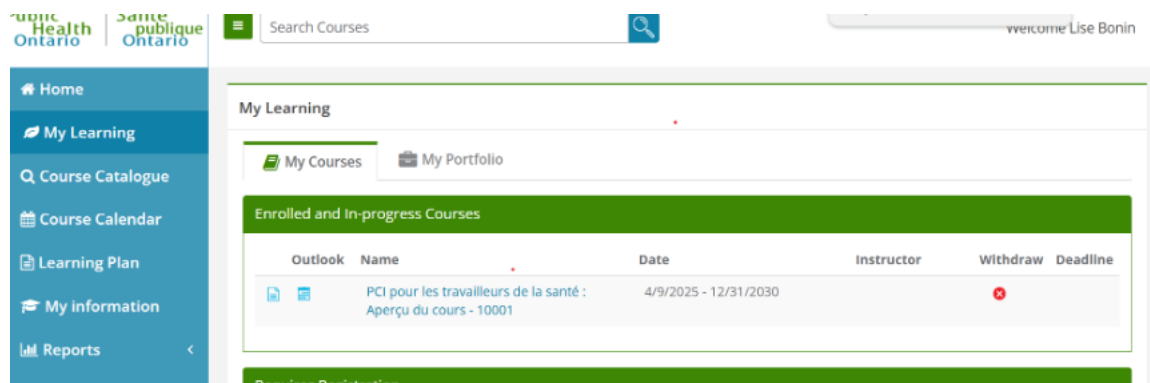


10001

Course Type: Web-based
Instructor: N/A
Enrollment: 23 out of Unlimited
Date: 4/9/2025 1:00:00 AM – 12/31/2030 11:00:00 PM
Registration Deadline: 12/31/2030 11:00:00 PM

[Register](#)

Tu peux vérifier que tu l'as téléchargé va sur « MONAPPRENTISSAGE » à la gauche et tu verras le module auquel tu es inscrit(e).

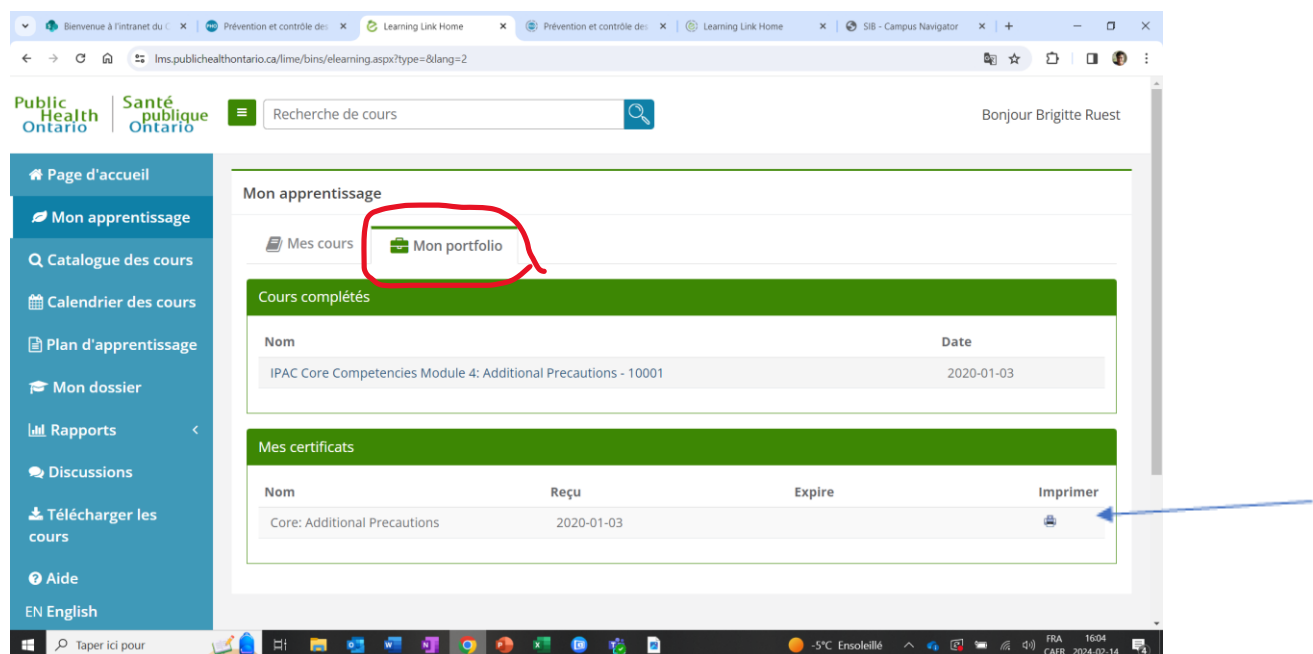


j) Tu cliques sur le module et ça commence la formation. Tu dois avoir un taux de réussite de 80%.

Tu répètes ses actions pour les 6 autres modules

1. Module 1 : Introduction à la PCI et aux pratiques de base
2. Module 2 : Fondements des pratiques de base
3. Module 3 : Précautions supplémentaires en PCI
4. Module 4A : Établissements hospitaliers
5. Module 4B : Établissements de soins de longue durée
6. Module 4D : Milieux de soins à domicile
7. Module 4E : Milieux de soins primaires

k) À la fin, va sur l'onglet « MON PORTFOLIO » pour imprimer tes certificats. Il faut les sauvegarder sur ton ordi et les envoyés a la personne contact de ton campus.



Annexe AA : Procédure pour télécharger vos documents de stages et accéder Verified une plateforme de Synergy Gateway

Notre école s'est engagée avec Synergy Gateway à vous donner accès à Verified- une plateforme logicielle de Synergy Gateway, notre partenaire tiers de collecte de documentation, de vérification et de rapport pour toutes les exigences liées à votre (vos) stage(s) clinique(s) ou sur le terrain. Vous devrez remplir un service de vérification électronique des exigences (VEE/ERV) dans l'application Verified pour recevoir l'autorisation de débiter votre stage.

Vous utiliserez Verified pour :

- Téléchargez votre documentation sur les exigences non académiques pour examen.
- Réservez votre examen de vérification électronique des exigences (VEE). Le service examine les documents que vous avez téléchargés et vous fournit un statut indiquant votre éligibilité au placement.
- Suivre la conformité de vos exigences en cours.
- Réserver tout autre service pertinent offert par Synergy Gateway

Comment y accéder :

Vous recevrez des identifiants de connexion pour accéder à votre compte Verified sur le compte de messagerie de votre école.

Veuillez vérifier votre boîte de réception, vos dossiers de spam et de courrier indésirable pour voir si vous avez reçu un courriel du "Synergy HelpDesk". Il vous sera demandé de créer un nouveau mot de passe lors de votre connexion. Veuillez à consulter les guides de l'utilisateur vidéo et le guide de l'étudiant pour apprendre à utiliser la plateforme vérifiée.

Une fois que vous y avez accès, veuillez consulter le lien Formulaires important situé sur la page principale de votre tableau de bord. Il vous guidera vers une bibliothèque de documents qui vous aideront dans ce processus, y compris une liste de conditions à remplir pour pouvoir commencer le placement.

Veuillez noter que pour être éligible au stage pratique et au stage en laboratoire de votre programme, vous devez avoir terminé votre service VEE/ERV(offert par Verified) par la date limite. Pour vous assurer que vous remplissez les conditions requises, nous vous conseillons vivement de télécharger vos documents sur votre compte vérifié au moins 48 heures avant la date de votre service VEE/ERV. Les étudiants qui ne soumettent pas les documents mentionnés à la date requise ne seront pas autorisés à commencer le stage pour des raisons de responsabilité et de sécurité. La date tient compte du temps nécessaire au traitement de vos documents.

Nous vous conseillons vivement de commencer immédiatement à remplir les formalités préalables au placement, car vous pourriez avoir besoin d'un délai supplémentaire pour les documents manquants. En outre, il faut compter entre 24 et 48 heures pour obtenir les résultats du service VEE/ERV. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter le service d'assistance en ligne à l'adresse suivante :www.synergyhelps.com.

Veuillez conserver une copie de tous les documents soumis pour vos dossiers. Tous les frais liés à l'utilisation de cette plateforme sont à la charge de l'étudiant. Des frais additionnels seront encourus si les exigences ne sont pas rencontrées par la date limite.

Coûts pour étudiants :

Ventilation de la tarification	
Coût initial	Frais initiaux complets (52,50\$ + HST) - forfait 2025-2026
Suivis	Pour étudiants qui ne réussissent pas les exigences SEULEMENT - 10\$(additionnel)
Documents expirés	Si un document expire, les étudiants doivent prendre rendez-vous pour un examen au tarif plein.
Mise à jour des documents	Si les étudiants mettent à jour un document, ils doivent prendre rendez-vous pour un examen au tarif plein.
Réussite	L'étudiant a satisfait à toutes les exigences et est autorisé à entrer en clinique.
Échec	L'étudiant n'a pas satisfait à toutes les exigences. Il doit réserver un examen de suivi pour les documents en suspens.
Réussite conditionnelle	L'étudiant a obtenu une réussite conditionnelle. La conditionnalité de son statut figurera dans ses notes. Les mises à jour sont libres tant qu'elles respectent le calendrier établi.
En attente	Un document est mal scanné ou coupé. Les étudiants auront la possibilité de mettre à jour ce document gratuitement dans un délai de 3 semaines. Si le document n'est pas mis à jour dans ce délai, un examen de suivi devra être programmé.
Expiré	Un ou plusieurs documents ont expiré. Les étudiants devront prendre rendez-vous pour un nouvel examen afin de mettre à jour ces documents.

Annexe B : Formulaire d'erreur évité de justesse (incidence et/ou erreur de médicament) du programme SIAX (cumulatif sur la durée du programme)

Dans le programme SIA, une politique a été établie basé sur le document de l'ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario intitulé l'Administration de médicaments (*Édition révisée 2015*). Un aspect important des soins infirmiers selon l'OIIO (2015) est que « l'infirmière doit veiller à posséder les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour exécuter les pratiques en matière de médicaments de manière sécuritaire ». (p. 3).

Définition d'un incident : toutes actions reliées à la préparation et à l'administration des médicaments pouvant mener à une erreur de médicament si la professeure ou l'employée de l'agence n'était pas intervenue.

Exemple : n'a pas complété sa recherche de médicaments avant sa préparation; n'a pas évalué le client avant l'administration du médicament (par exemple prendre pouls ou tension artérielle); n'a pas vérifié l'identité du client; a choisi la mauvaise seringue pour l'injection; n'a pas fait la vérification de l'ordonnance ou a mal interprété, etc.

N.B. À sa discrétion, le programme de SIAX se réserve le droit de considérer un incident comme une erreur selon le type d'incident et les circonstances.

N.B. Trois incidents équivalent 1 erreur.

Définition d'une erreur : faute identifiée après que le médicament a été administré. Cette faute peut être commise lors de la préparation ou de l'administration du médicament.

Durant le programme de **Soins infirmiers auxiliaires**, les incidents et les erreurs de médicaments vont être gérés de la façon suivante :

Erreur #1 : contrat de période d'essai (*probation*) avec remédiation

Erreur #2 : contrat et échec du cours

Erreur #3 : retrait du programme

N.B. À sa discrétion, le Collège Boréal se réserve le droit de retirer une étudiante du cours ou du programme de SIA à n'importe quel moment selon le type d'erreur et les circonstances.

Veuillez noter que l'étudiante et la professeure vont compléter le document Formulaire d'incidence et/ou d'erreur de médicament pour chaque erreur et/ou incident. Le document sera inséré dans le dossier de l'étudiante. Il est impératif d'aviser tout erreur et/ou incident à la coordonnatrice ou la personne-ressource du Collège Boréal dans le plus bref délai.

Date de l'incident ou de l'erreur
Date de notification faite au milieu de stage :
Décrire la documentation complétée au milieu de stage :
Date de notification faite au professeur (lors de l'expérience prégraduée)
Incident
☐ Premier incident ☐ Deuxième incident ☐ Troisième incident
N.B. Trois incidents équivalent 1 erreur.
Erreur
☐ Première erreur ☐ Deuxième erreur ☐ Troisième erreur
Description de l'incident et/ou de l'erreur

Tableau de conséquences lors d'une erreur	
Date complété	Tâches à compléter
	1. Notifier les personnes appropriées et compléter la documentation exigée dans le milieu de stage.
	2. Compléter le formulaire d'incidence et/ou d'erreur de médicaments du Collège Boréal
	3. Rédiger une réflexion sur l'erreur (voir ci-bas minimum de 2 pages)
	4. Lire les normes de l'OIIO sur "L'administration des médicaments" au site www.cno.org
	5. Au site web de l'OIIO, compléter les questions qui se retrouvent sous l'onglet « Educational Tools ». Choisir « Medication Decision Tool » et ensuite sélectionner « safety » et « competence » sur le diagramme et remettre la preuve à la professeure. (http://www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/decision-tool-medication/)
	6. Lire les politiques de soins sur l'administration des médicaments.

Sujet : Réflexion/bilan de l'incident ou de l'erreur clinique

1. Décris l'incident ou l'erreur. Quelle était l'ordonnance médicale? Quel genre d'erreur est impliqué? À quels des 6 biens as-tu manqué? Quelles ont été les conséquences aux clients? Quelles auraient pu être les conséquences aux clients?
2. Quelle fut ta réaction lorsque tu as appris que tu avais fait une erreur? Incluent tes sentiments face à la situation, les lieux, les circonstances, etc.
3. Analyse la situation, identifie ce que tu as appris de cette situation. Quels facteurs ont contribué à l'erreur? Discute des facteurs qui étaient selon toi sous ton contrôle et ceux hors de ton contrôle? Quelles connaissances ai-je acquises depuis que j'ai vécu cette situation?
4. Élabore et explique des stratégies de prévention suite à cet incident. Supporte tes stratégies par des références des documents de l'OIIO et autre si applicables.
5. Remettre à l'ordinateur, minimum de 2 pages et références

Conséquence :

- ☐ Contrat de période d'essai (probation) avec remédiation
- ☐ Contrat et échec du cours
- ☐ Retrait du programme

Signature de l'étudiant/e : _____

Signature de la professeure : _____

Date : _____

Annexe C : Formulaire d'incident en stage

Veuillez noter que l'étudiante va compléter le document Formulaire d'incident en stage pour chaque incident. Le document sera inséré dans le dossier de l'étudiante.

Nom de l'étudiante :

Emplacement de stage :

Nom de la professeure clinique :

Date de l'incident :

Date de notification à la professeure (lors de l'expérience prégraduée)

Sujet : Réflexion/bilan de l'incident

6. Décris l'incident. Quelle était l'ordonnance médicale? Quelles ont été les conséquences aux clients? Quelles auraient pu être les conséquences aux clients?
7. Quelle fut ta réaction lors de l'incident? Inclus tes sentiments face à la situation, les lieux, les circonstances, etc. Inclus une description de tes actions et comportements.
8. Analyse la situation, identifie ce que tu as appris de cette situation. Quels facteurs ont contribué à l'incident? Discute des facteurs qui étaient selon toi sous ton contrôle et ceux hors de ton contrôle? Quelles connaissances as-tu acquises depuis que tu as vécu cette situation?
9. Élabore et explique des stratégies de prévention suite à cet incident. Supporte tes stratégies par des références d'au moins deux (2) documents de l'OIIO et autres si applicables.
10. Remettre électroniquement, minimum de 3 pages de texte, style APA et références

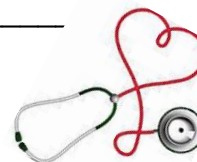
Conséquence :

- ☐ Contrat de période d'essai (probation) et remédiation
- ☐ Suspension de stage
- ☐ Contrat et échec du cours
- ☐ Retrait du programme

Signature de l'étudiant/e : _____

Signature de la professeure : _____

Date : _____



Annexe D : Offre active des services de santé en français

Le Collège Boréal est le premier représentant du secteur de l'éducation officiellement désigné par le gouvernement de l'Ontario en vertu de la Loi sur les services en français. Cette désignation en plus d'être unique et prestigieuse, implique des responsabilités culturelles et linguistiques au niveau de la formation des futurs professionnels de la santé dont, la conscientisation à l'offre active des services de santé en français. Comme futurs professionnels de la santé francophones vous serez appelés à être des leaders dans votre domaine.

Votre programme d'étude reflète l'engagement de vos professeurs à assurer une formation axée sur l'offre active des services de santé en français. Par conséquent, vous suivrez des formations et vous aurez à compléter des travaux reliés à l'offre active des services de santé en français tout au long de votre programme.

Nous vous remercions de prendre à cœur cet engagement.

L'offre de services de santé en français doit être active. On entend par offre active de services en langue française :

- la prestation d'un service de qualité dans la langue officielle choisie par la clientèle ;
- la prestation d'un tel service de façon qu'il soit manifeste, facilement disponible et accessible à la clientèle ;
- la prestation d'un service comparable dans les deux langues officielles pour toute communication orale, écrite ou électronique se rapportant au service en question.

(Forgues, E., Bahi, B. & Michaud, J. (2011). L'offre des services en français en contexte francophone minoritaire. Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques)

Pour souligner l'importance de cette valeur, un prix sera remis à chaque année lors de la remise des diplômes, à un étudiant ou une étudiante de l'un des programmes du Consortium national de formation en Santé-volet Collège Boréal, en reconnaissance de son leadership et de sa contribution exemplaire quant à l'offre active des services de santé en français.



J'ai lu et j'ai compris l'énoncé concernant l'offre active des services de santé en français.

Signature de l'étudiant ou de l'étudiante

Date :

Annexe E : Entente d'articulation avec Thompson Rivers University

THOMPSON RIVERS UNIVERSITY

Programme du Collège Boréal	Moyenne requise	Crédits que tu recevras de l'Université	Programme de l'Université
Soins infirmières auxiliaires (2 ans) SIAX	2.0	69	Bachelor of Health Science

NOTE :

Cette information reflète la liste des ententes d'articulation actives pour votre programme en date du 27/05/2016. Des modifications pourraient y avoir été apportées. Veuillez consulter le site web du Collège Boréal à <https://www.collegeboreal.ca/futurs-etudiants/admission-et-inscriptions/articulation-transfert-de-credits-reconnaissance-des-acquis> pour en obtenir la dernière mise à jour.

Annexe F : Conditions d'admission du programme de Soins infirmiers auxiliaires

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario, certificat ACE ou l'équivalent d'une autre province, ou encore, le statut de candidate ou candidat adulte.
- Niveau 7 des Niveaux de compétence linguistique canadiens en anglais (NCLC) ou Certificat en Anglais pour les études (PAET)- note minimale de 65% dans les cours de spécialisation
- Certificat en Présiences de la santé (PSCD ou PSDB)

Une note minimale de 65% dans chacun des cours obligatoires suivants

○ 1 crédit de français : FIF4U, FRA4C, FRA4U ou l'équivalent
○ 1 crédit d'English : ENG3C, ENG3U, EAE3C, EAE3U, ENG4C, ENG4U, EAE4C, EAE4U ou l'équivalent
○ 1 crédit de mathématiques : MCR3U, MBF3C, MCF3M, MAP4C, MCT4C ou l'équivalent
○ 1 crédit de biologie : SBI3C, SBI3U, SBI4U ou l'équivalent
○ 1 crédit de chimie : SCH3U, SCH4C, SCH4U ou l'équivalent

Annexe G : Compétence linguistique en anglais

Dans le cadre du programme de Soins infirmiers auxiliaires, la capacité à comprendre et à communiquer en anglais est essentielle afin d'assurer une communication sécuritaire, efficace et professionnelle avec les patients, les familles et les membres de l'équipe interprofessionnelle, particulièrement en milieu de stage où l'anglais est souvent la langue principale utilisée.

Afin de soutenir nos étudiantes et étudiants dans le développement de cette compétence, le programme met en place les mesures suivantes :

- **Compétence linguistique en anglais :** Pour les étudiantes et étudiants n'ayant pas obtenu le Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), y compris les étudiantes et étudiants réintégrant le programme, un niveau 7 des Niveaux de compétence linguistique canadien (NCLC) est requis pour l'admission au programme de Soins infirmiers auxiliaires.
- **Évaluation continue :** Le Collège Boréal se réserve le droit d'évaluer le niveau de communication en anglais des étudiants tout au long du programme, et particulièrement avant et durant les stages, afin de garantir qu'ils répondent aux exigences linguistiques essentielles à la sécurité et à la qualité des soins.

Ces mesures visent à garantir que tous les étudiants puissent offrir des soins sécuritaires et efficaces dans les deux langues officielles de la province, en conformité avec les attentes des milieux cliniques et de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO).

Annexe H : Règlements à suivre lors d'examen

Afin d'assurer l'équité et l'intégrité des évaluations, les étudiantes et étudiants doivent respecter les règles suivantes lors de tout examen/épreuve :

- Arriver à l'heure prévue et présenter une pièce d'identité au besoin.
- Éteindre les téléphones cellulaires et non en mode silencieux avant le début de l'examen.
- Déposer tous les effets personnels et appareils électroniques (téléphones, montres intelligentes, écouteurs « earbuds », sacs à dos, bourses, manteaux, lunette intelligente, etc.) à l'avant de la classe ou à l'endroit désigné par la personne surveillante.
- Si tu as un autre téléphone pour des raisons médicales, il faut le placer devant vous, montrer l'application qui est nécessaire et aviser la personne surveillante avant l'épreuve pour avoir la permission.
- Le port de manteaux est interdit. Nous vous invitons à prévoir des vêtements appropriés en cas de sensibilité au froid.
- Le port du capuchon (hoodie) sur la tête est interdit pendant l'épreuve.
- Seul le matériel explicitement autorisé par la professeure est permis sur le bureau.
- Aucun partage de matériel entre étudiantes et étudiants n'est permis pendant l'examen (ex : efface, taille-crayon, crayons, calculatrice, etc.).
- Aucune communication entre étudiantes et étudiants n'est permise pendant l'examen.
- Il est interdit de regarder la copie d'une autre personne ou d'utiliser du matériel non autorisé.
- Seules les feuilles brouillons distribuées par les professeures peuvent être utilisées; elles doivent être remises avec l'épreuve avant de quitter la salle.
- Les étudiantes sont invitées à aller à la salle de bain avant le début de l'épreuve.
- Aucun départ de la salle n'est permis durant l'épreuve sans autorisation.
- Si une personne étudiante doit quitter pendant l'épreuve, il sera accompagné. Il devra vider ses poches et la tapoter avant de quitter la salle.
- La professeure se réserve le droit de demander à tout moment de vider les poches.
- Les collations doivent être sur la table devant vous avant le début de l'épreuve, vous ne seriez pas permis de retourner dans votre sac durant l'examen.
- Si une étudiante interagit verbalement et/ou non verbalement avec une autre étudiante durant l'examen, celle-ci sera demandée de remettre ou fermer l'examen, quitter la salle et la note d'échec sera accordée.
- Toute irrégularité ou suspicion de tricherie sera documentée et traitée conformément aux politiques du Collège Boréal.